

DELL CERTIFIED PARTNER

OFIS
IT, Services People You Trust.

Imprimante Dell V313
Multifonction Couleur
Impression-Photocopie-Scan

Ordinateur

- Dell Optiplex G3270
- Pentium 4
- 1.2 Ghz
- Ram : 1Go
- Windows XP
- Disque Dur 80Go
- Ecran Plat 17"

+
= **185.500** Fcfa

OpenOffice.org
+ Antivirus offerts

Tél. : 01-600-0000

LA SEMAINE AFRICAINNE

www.lasemaineafricaine.com



N° 3271 du Mardi 5 Mars 2013 - 61^{ème} Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 350 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Réflexion

**Départ du Pape
Benoît XVI: Un
nouveau chantier
pour le droit de l'Eglise**



Abbé
Mesmin-
Prospér
Massengo.
(P.10)

Football / Coupes africaines des clubs

**Diabes-Noirs
et Léopards en
seizièmes
de finale**

(P.20)

I.t.i.e (Initiative pour la transparence
des industries extractives)

**Le Congo déclaré
pays conforme,
lors de la session
tenue à Oslo**

(P.16)

Conférence de presse sur la catastrophe du 4 mars 2012



De g. à d: les ministres Claude Alphonse Nsilou, Gilbert Ondongo et Jean-Jacques Bouya. (P.3)

**«L'Etat
n'oubliera
jamais toutes
les personnes
victimes du
sinistre»**

Premier anniversaire du drame du 4 mars à Brazzaville

**Une commémoration
officielle a eu lieu
au cimetière du
centre-ville**

*La stèle érigée en mémoire des victimes
du drame de Mpila.*

(P.3)



Zone industrielle et commerciale de Maloukou (département du Pool)

**Les quatre premières usines seront
prêtes dès début avril prochain**

(P.7)

Après la mort de Jean-Marie Ndakouzou à Brazzaville

**Suspension du commissaire de police
de Ouenzé 2 et ouverture d'une enquête**

(P.6)



Une Banque d'Envergure pour les Projets de tous les Congolais

Rond point de la Poste
Tél : +242 06 508 10 49
BP. 37 Brazzaville



Notre ambition : votre réussite

Conférence de presse sur la catastrophe du 4 mars 2012

«L'Etat n'oubliera jamais toutes les personnes victimes du sinistre»

Une conférence de presse spéciale sur l'engagement du gouvernement de réparer convenablement les dégâts causés par la catastrophe du 4 mars 2012 a été donnée, le vendredi 1^{er} mars, conjointement, par le ministre d'Etat Gilbert Ondongo, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration, le ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat, Claude Alphonse Nsilou, et le ministre à la présidence de la République, chargé de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux, Jean-Jacques Bouya, tous membres du comité de crise de ce sinistre. Les trois orateurs ont réaffirmé les engagements du gouvernement dans la réparation du sinistre subi par les populations. «Dites-leur que personne n'est oublié; que cette indemnisation (d'urgence ce trois millions de francs Cfa) nécessite un travail en amont qui est en train de se faire. Dès qu'il sera terminé, interviendra le paiement», a conclu le ministre d'Etat Gilbert Ondongo, qui est président de la commission d'évaluation du comité de crise sur le sinistre du 4 mars.

La salle de conférence du Ministère des finances était pleine de journalistes pour la conférence de presse spéciale sur la gestion des suites de la catastrophe du 4 mars. C'était en présence de Mme Claudia Lemboumba Sassou Nguesso, conseiller à la communication du chef de l'Etat, chargée de la communication du comité de crise. Il n'y a pas eu de mot liminaire à l'introduction de cette conférence de presse, le gouvernement ayant déjà consacré, lors

du conseil des ministres du mercredi 27 février, une grande communication sur la gestion des suites de la catastrophe du 4 mars (voir notre précédente édition). Gilbert Ondongo a, directement, demandé aux journalistes de poser leurs questions. Notre confrère Jean-Claude Kakou a ouvert le bal, en demandant le point sur le paiement de l'allocation d'urgence de trois millions de francs Cfa, dont des familles en réclament encore le paiement. Le ministre d'Etat Ondongo a



Pendant la conférence de presse.

rappelé ce qui a été dit lors du conseil des ministres. A ce jour, 20.333 chefs de famille ont touché l'allocation d'urgence, pour un coût total de 60 milliards 99 millions de francs Cfa. Il y a quelques oubliés, à cause de la matrice cadastrale, qui n'était pas totalement actualisée. Mais, le gouvernement est à l'œuvre, au niveau du comité de crise et de la commission d'évaluation, pour apporter des corrections, afin de prendre en compte toutes les personnes concernées par les dégâts du drame. Il a insisté que personne ne sera oublié. Les sinistrés, qui se trouvaient dans des sites d'hébergement, ont été, tous, traités sans exception, a dit Gilbert Ondongo. Seulement, dans des sites, il y

a eu 27 personnes sinistrées, qui n'ont pas pu justifier la nationalité congolaise, même en qualité d'étranger, elles n'ont pas pu produire des documents établissant leur régularité sur le territoire national congolais. La rente viagère, qui concerne 49 personnes, est, désormais, disponible au trésor public pour chaque intéressé, à la fin de chaque mois. S'agissant du procès, la justice, qui est indépendante du pouvoir exécutif, fera son travail. Ce n'est pas à l'exécutif de forcer la main à la justice, a précisé Gilbert Ondongo. En ce qui concerne la reconstruction, Gilbert Ondongo a indiqué que l'hôpital de Talangaï a été réhabilité et modernisé, pour un coût de 11 milliards 600

millions de francs Cfa. En ce qui concerne la reconstruction des maisons privées, 821 domiciles, au total, sont concernés. La première évaluation a fait ressortir un coût total de réhabilitation des maisons de 23.631.000.000 de francs Cfa. Un acompte de démarrage des travaux de 5 milliards a été payé aux dix-sept entreprises sélectionnées pour réaliser les travaux. La plupart de ces entreprises sont congolaises et le ministre N'Silou a indiqué qu'il faut leur faire confiance. C'est à l'ouvrage qu'il faut les juger, a-t-il souligné. Il a précisé aussi que les entreprises et commerces ayant subi le sinistre, seront indemnisés, à la suite de l'évaluation qui est en cours. Un montant forfaitaire sera attribué, pour compenser leurs manques à gagner. Jean-Jacques Bouya a aussi donné des précisions, en ce qui concerne la négociation des facilités de financement avec la partie chinoise. Il a rappelé les différents programmes de reconstruction qui seront lancés. Dans les domaines pu-

blics situés à Mpila, dans le voisinage des 300 nouveaux logements en construction, un programme immobilier est en préparation. Il devrait comprendre des édifices publics, un centre commercial, un complexe scolaire pouvant accueillir 8.000 élèves, des espaces verts et d'autres aménagements urbains. Un arrangement pour un montant total d'un milliard de dollars, mis en place par la Chine au profit du Congo, servira, en partie, à financer ce programme immobilier, qui démarquera au cours de cette année 2013. Les casernes militaires seront reconstruites hors de la ville. Trois sites ont été retenus, situés à au moins vingt kilomètres du centre-ville. Il s'agit de Mont-Barnier, Mambou et Ndouo.

A la fin de la conférence de presse, Jean-Jacques Bouya a, d'ailleurs, expliqué, à l'appui d'une maquette, le programme de reconstruction du quartier Mpila. En somme, la conférence de presse spécifique avait pour message-clé, la conclusion faite par le ministre N'Silou: «Le président de la République avait pris l'engagement que l'Etat n'oubliera jamais les sinistrés de ce drame. Toute personne qui a été victime dans ce sinistre, l'Etat va s'en occuper».

Joachim MBANZA & Philippe BANZ.

8^{ème} réunion du comité exécutif des cités et gouvernements locaux unis d'Afrique

Moderniser la gouvernance des collectivités locales en Afrique

L'auditorium du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, à Brazzaville, a abrité, du 20 au 21 février 2013, la 8^{ème} réunion du comité exécutif des cités et gouvernements locaux unis d'Afrique, qui regroupe les maires et les autorités des collectivités locales décentralisées des pays africains. Le président de la République, Denis Sassou Nguesso, en a présidé la cérémonie d'ouverture, en présence de quelques membres du gouvernement, du corps diplomatique, du président du comité exécutif des cités et gouvernements locaux unis d'Afrique, Khalifa Abahacar Shall, des autorités départementales et municipales, ainsi que de plusieurs personnalités.

Deux invités de marque ont rehaussé de leur présence la cérémonie d'ouverture de la 8^{ème} réunion du comité exécutif des cités et gouvernements locaux unis d'Afrique. Il s'agit des anciens chefs d'Etat, Olussegun Obasanjo, du Nigeria et John Jerry Rawlings, du Ghana. Ils ont reçu leurs attributs en qualité de membres d'honneur, pour les efforts consentis dans la mise en œuvre de l'organisation des collectivités locales en Afrique. La qualité de membres d'honneur a été aussi attribuée aux anciens présidents Joachim Tchissano (Mozambique), Thabo Mbeki (Afrique du sud), Pedro Pires (Cap-Vert), Nicéphore Soglo (Benin) qui n'étaient pas présents à la réunion de Brazzaville. C'est pour la première fois que le comité exécutif des cités et gouvernements locaux unis d'Afrique a tenu une réunion en Afrique centrale, après la réunion de réunification qui avait eu lieu en décembre dernier à Dakar. Cinq allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture, à commencer par le mot de bienvenue du maire de Brazzaville, vice-président des cités et gouvernements locaux unis

d'Afrique, président de la zone Afrique centrale, Hugues Ngouelondélé, suivi de celle du président du comité exécutif, le Sénégalais Khalifa Abahacar Shall, ensuite celle du ministre à la présidence de la République chargé de la défense nationale, Charles Richard Mondjo, assurant l'intérim du ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Pour Khalifa Abahacar Shall, le comité exécutif réunifié a décidé de venir à Brazzaville rendre hommage au président Denis Sassou Nguesso, pour son engagement personnel en faveur de la paix en Afrique. Après ces diverses allocutions, le président de la République a décerné des distinctions honorifiques à quelques membres du comité exécutif, aux autorités des gouvernements locaux et aux conseillers de notre pays. Parmi les récipiendaires, il y a Roland Bouity-Viaudo, maire de Pointe-Noire, Paul Adam Dibouilou, maire de Dolisie, Siméon Mobondé, maire de Ouessou, Benjamin Alphonse Loukakou, directeur de la communication à la mairie de Brazzaville. Dans son allocution à l'ouverture des travaux, le président



Les participants à la cérémonie d'ouverture posant pour la postérité.

Denis Sassou Nguesso a souligné que le Congo est honoré d'accueillir cette 8^{ème} réunion du comité exécutif, en présence de deux anciens chefs d'Etat. Le temps est venu pour que les collectivités locales fassent entendre la voix de l'Afrique et que le peuple soit pris en ligne de compte là où se prennent les grandes décisions. Toutefois, les difficultés sont légions, notamment matériel et financière, sans oublier, l'explosion démographique des populations d'un coin à un autre. Allusion faite à certaines capitales africaines, notamment, Lagos (Nigeria), le Caire (Egypte) et Kinshasa (R.D. Congo) qui connaissent un fort taux démographique. Au cours de leurs travaux qui ont duré trois jours, les participants ont focalisé leur réflexion sur la modernisation de la gouvernance locale qui est un processus de décentralisation et de développement, une cause noble des collectivités locales dans le continent africain. En dehors de la réunion,

il y a eu plusieurs activités comme la visite de courtoisie des membres du comité exécutif au ministre de l'intérieur et de la décentralisation; la rencontre du président des cités et gouvernements locaux unis d'Afrique avec les anciens chefs d'Etat; la concertation des membres du comité panafricain des collectivités locales d'Afrique centrale; la concertation des maires du Congo; l'excursion des participants à travers une randonnée sur le fleuve Congo. Après leur décoration par le chef de l'Etat congolais, les présidents John Jerry Rawlings et Olussegun Obasanjo, ont tour à tour pris la parole pour remercier le président Denis Sassou Nguesso, le peuple congolais pour l'accueil combien chaleureux dont-ils ont été l'objet à Brazzaville. Ainsi que le comité exécutif des cités et gouvernements locaux unis d'Afrique pour sa reconnaissance en leur faveur.

Pascal BIOZI KIMINOU

Premier anniversaire du drame du 4 mars à Brazzaville

Une commémoration officielle a eu lieu au cimetière du centre-ville

Le premier anniversaire du drame du 4 mars à Brazzaville a été marqué par une commémoration officielle, au cimetière du centre-ville de Brazzaville, en présence du président de la République, Denis Sassou Nguesso, et son épouse, des présidents des différentes institutions de la République, des corps constitués nationaux et des membres des familles des disparus. «Une commémoration douloureuse qui devrait aussi être, pour chacun, l'occasion de méditer profondément, avec humilité, sur le sens de la vie et de la mort», a déclaré le ministre Jean-Claude Gakosso, dans l'unique allocution prononcée par le ministre de la culture et des arts.



Le président de la République se recueillant après le dépôt de la gerbe de fleurs.

145 victimes de la catastrophe du 4 mars ont été inhumées, le 11 mars 2012, au cimetière du centre-ville de Brazzaville, sur les 223 corps enregistrés à la morgue municipale, dont 159 corps identifiés et 14 inhumés par les familles. Pour les citadins de Brazzaville, le dimanche 4 mars 2012 représente un jour noir dans notre pays. Un an après cette triste tragédie dont la douleur est toujours vive auprès des Congolais victimes, la République a bien voulu commémorer cette journée, en rendant un hommage aux victimes. «Puisse le souvenir de cette date constituer le ferment ardent de notre résistance face à la douleur, l'archelle généreuse indispensable à la reconstruction humaine, le ciment véritable de l'unité de la nation; puisse cette première commémoration nous engager à plus de détermination, afin que notre action publique réponde partout dans ce beau pays, les doux parfums du bonheur», a dit Jean-Claude Gakosso, dans un ton plein de mélancolie. Il a estimé que le 4 mars 2012 doit marquer, dans notre histoire nationale, la césure définitive entre le temps du grand malheur et le temps de l'espérance et de la renaissance. En mémoire de ce jour sombre, le président de la République, Denis Sassou Nguesso, accompagné de son épouse, a déposé une gerbe de fleurs sous la stèle érigée pour la circonstance aux côtés des tombes des victimes, sous les regards attristés et pleins de mélancolie des nombreuses familles.

Cyr Armel YABBAT-NGO

**NOUVEAU
GRAND
VITARA**



LA RÉFÉRENCE, TOUT SIMPLEMENT



Pointe-Noire : 13 rue Côte Matève, Tél : 05 550 17 78 / 06 665 44 65
Brazzaville : bld Denis Sassou Nguesso, Tél: 05 504 93 33 / 06 665 14 38 - 39
www.cfaomotors-congo.com



Forum for African Women Educationalists (FAWE)
«Supporting Girls and Women to Acquire Education for Development»

Forum des Educatrices Africaines (FAWE)
«Promouvoir l'éducation des filles pour le développement»

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Le Forum des Educatrices du Congo (Fawe-Congo), une Organisation non gouvernementale panafricaine, dont le but est de regrouper des éducatrices, des femmes ministres, des femmes recteurs d'universités et autres éminentes éducatrices pour la promotion, la scolarisation et/ou la rescolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes, procède au recrutement d'une Coordinatrice nationale.

Titre du poste: Coordinatrice nationale
Lieu de travail: Brazzaville
Date d'entrée en fonction: dès le recrutement
Période: 3 ans

I-Description des tâches:
Sous la supervision directe de la Présidente du Forum des Educatrices du Congo, la Coordinatrice nationale sera chargée des attributions suivantes:
*de coordonner les activités du Fawe-Congo;
*de préparer les programmes de travail détaillés et tous les budgets à soumettre au Comité Exécutif pour validation;
*d'exécuter et de suivre les programmes de travail;
*d'organiser les réunions du Secrétariat Permanent et des Antennes départementales conjointement avec les Coordinatrices départementales;
*de préparer les documents de travail et les rapports à soumettre au Comité Exécutif pour examen et adoption;
*d'exécuter d'autres tâches en dehors de celles mentionnées ci-dessus.

2- Conditions requises:
* être de nationalité congolaise (RC);
* avoir un casier judiciaire vierge;

* avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans l'administration publique ou privée;
* avoir une expérience associative est un atout;
* être détentrice d'un diplôme universitaire;
* avoir la maîtrise de la langue française. La connaissance de l'Anglais et des langues locales est un atout supplémentaire;
* avoir de bonnes connaissances informatiques;
* être disposée à travailler sous pression;
* être engagée, patriotique, animée de l'esprit de sacrifice et de bénévolat.

3- Dépôt de candidature:
Les dossiers de candidature doivent comprendre:
* une demande manuscrite;
* un curriculum vitae aussi détaillé que possible;
* une lettre de motivation;
* la photocopie des diplômes, attestations, certificats de travail et tous autres titres.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 5 avril 2013, à 16h00. Les demandes de candidatures doivent être adressées sous pli confidentiel à Madame la Présidente du Fawe-Congo, avec la mention «Avis de vacance de poste» et déposées à l'adresse suivante:
Ex-CEG Mafoua Virgile, à côté du projet PRAEBASE, derrière le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat; Téléphone: 05 571 86 32/06 978 95 77/04 478 95 77.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2013

La Présidente du Fawe-Congo

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche (Face Ambassade de Russie)
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél: (242) 06 639.59.39/05 583.89.78/04 418 24 45
E-mail: etudematissa@yahoo.fr

CESSIONS D' ACTIONS MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE «UNICON CONGO»

Société anonyme
Au capital de 200.000 000 F. CFA
Siège social: Brazzaville
RCCM: 11 B 2682

Par acte de cessions d'actions en date à Brazzaville du 14 décembre 2012, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, le 28 janvier 2013 et enregistré à la recette de Brazzaville, le 21 janvier 2013, sous folio 014/1 numéro 069, l'actionnaire majoritaire de la société «UNICON CONGO S.A.» a cédé à la société UNICON HOLDINGS (FZC) S.A.R.L. 70 actions qu'il détient dans le capital de la société «UNICON CONGO S.A.».

Une mise à jour corrélative des statuts de la société «UNICON CONGO S.A.» a été faite.

Dépôt légal des actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 janvier 2013, enregistré sous le numéro 13 DA 59.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, le 24 janvier 2013, sous le numéro M2/13-115.

Pour Avis

Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

Cipres (Conférence interafricaine de la prévoyance sociale)

Tenue d'un focus sur l'assurance maladie dans la zone Cipres à Brazzaville

Dans le cadre des activités marquant son 20^{ème} anniversaire, la Cipres (Conférence interafricaine de la prévoyance sociale) a organisé, du 26 au 27 février 2013, à l'auditorium du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, à Brazzaville, conjointement avec le gouvernement congolais, un focus sur l'assurance maladie, sous le patronage du ministre d'Etat Florent Ntsiba, ministre du travail et de la sécurité sociale, en présence du secrétaire permanent de la Cipres, du président de la commission de surveillance de la prévoyance sociale, du préfet de Brazzaville, du directeur général de la C.n.s.s (Caisse nationale de sécurité sociale), Evariste Ondongo. A l'issue de ce focus, les participants, près de deux cents, ont formulé, entre autres recommandations, de procéder à la mise en place du système couverture maladie en faveur de toutes les couches de la population.

Les participants au focus de la Cipres à Brazzaville ont décidé de promouvoir, sous l'orientation de la Cipres, l'échange d'expériences entre les Etats membres, dans le domaine de l'assurance maladie. Les participants ont, également, adressé au président de la République, Denis Sassou Nguesso, «pour ses efforts à garantir la paix, la sécurité au Congo et en Afrique». Ce focus, qui a regroupé plusieurs participants venus des quinze Etats membres de la Cipres, avait pour but de «mettre à la disposition des participants des connaissances et des outils susceptibles de baliser de façon significative l'ascension vers les cimes du succès dans la mise en place de l'assurance maladie». Ainsi donc, les participants ont eu droit à des sous-thèmes tels que: la stratégie de mise en place d'un projet d'assurance maladie; la place de l'assurance maladie dans les politiques nationales de santé publique; les systèmes alternatifs de protection sociale en matière de couverture maladie; les modes de financement de l'assurance maladie. Ces sous-thèmes ont suscité un grand



Innocent Makoumbou.

intérêt chez les participants. Surtout, la clarté des réponses aux préoccupations posées. Dans son mot de bienvenue, le directeur général de la C.n.s.s, au Congo, Evariste Ondongo, a remercié la Cipres pour l'initiative prise d'organiser cette rencontre à Brazzaville. De son côté, le secrétaire permanent de la Cipres, Innocent Makoumbou, a, tout d'abord, remercié les plus hautes autorités du Congo, à travers le ministre du travail et de la sécurité sociale,



Le présidium à l'ouverture du focus.

pour avoir organisé ce focus, conjointement avec la Cipres. «Le présent focus s'inscrit dans la volonté des organes de la Cipres à promouvoir le déploiement et le développement non seulement de l'assurance maladie limitée, essentielle, mais vise également, l'extension de la couverture maladie aux autres couches de la population», a-t-il indiqué. Il a, par ailleurs, rappelé que le souci de garantir une couverture maladie aux différentes couches sociales, dont celles exclues des systèmes institutionnels de protection sociale, a conduit la Cipres à explorer les systèmes alternatifs à base communautaire, tels que les mutuelles de santé expérimentées dans certains pays. Pour sa part, le ministre d'Etat Ntsiba a indiqué que le président de la République, Denis Sassou Nguesso, a fait de la refondation de notre système de sécurité sociale, son cheval de bataille. Son engagement imperturbable dans la voie de

la modernisation de notre système de sécurité sociale augure des perspectives fructueuses pour le développement social dans notre pays. «La mise en place, recommandée par le B.i.t (Bureau international du travail) des socles minimums de protection sociale ouvre un cadre d'action qui impose à nos Etats de s'engager, d'une part, dans l'extension du champ d'application de la sécurité sociale prenant en compte, dans la mesure du possible, toutes les catégories de nos populations et, d'autre part, la diversification des prestations sociales offertes, afin de soutenir, avec efficacité, notre lutte contre les principaux risques sociaux élémentaires qui hanotent encore nos pays au quotidien», a dit Florent Ntsiba. Rappelons que la 18^{ème} session ordinaire du conseil des ministres des pays membres de la Cipres se tient à Brazzaville, du 5 au 6 mars.

Pascal-Azad DOKO

C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication)

Philippe Mvouo a rencontré les journalistes de Pointe-Noire

Le président du C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication), Philippe Mvouo, a échangé, jeudi 28 février 2013, avec les professionnels de l'information et de la communication, du public comme du privé, évoluant à Pointe-Noire. Un échange qui s'est déroulé dans la salle de mariage de la mairie de Pointe-Noire et qui a été ponctué par un constat et des perspectives.

Nommé en juin 2012, Philippe Mvouo vient de passer près de huit mois à la tête du C.s.l.c. Durant ces huit mois de fonction, il dit avoir constaté un certain nombre de délits de presse commis soit par mégarde, soit à dessein par les professionnels de la communication. Calomnie, diffamation, dénigrement, atteinte aux mœurs, mensonges, incitation à la haine tribale, incitation à la violence, etc, le président du C.s.l.c a utilisé tous les su-



Philippe Mvouo.

perlatifs, pour faire un inventaire quasi exhaustif des entorses faites aux textes en vigueur en matière de la liberté de la presse. Et tous les organes de presse ou presque sont concernés. Le président du C.s.l.c a, également, déploré les entraves à la liberté de la presse au Congo, de la part de certaines institutions de la République. Parmi ces institutions, les F.a.c (Forces armées congolaises) dont une poignée d'éléments avaient copieusement battu un caméraman et détruit sa caméra, le 5 août 2012, à Pointe-Noire, lors du deuxième tour des élections législatives. L'entrave à la liberté de la presse, c'est aussi le refus de donner l'information au journaliste, attendu que le point 2.2 de la charte des professionnels de la communication et de l'information de mai 1992 stipule que le journaliste a accès à toutes les sources d'information.

Signalons que cette rencontre était aussi l'occasion, pour Philippe Mvouo, de fustiger, avec la dernière énergie, l'attitude de certains patrons des médias qui se comportent en véritables bourreaux vis-à-vis de leurs agents. Le cas du promoteur d'une chaîne de télévision privée de Pointe-Noire qui a donné, en mi-décembre 2012, des coups de pieds à une consœur évoluant dans son organe. Pire encore, la consœur et cinq syndicalistes ont été licenciés sans droit, au seul motif qu'ils réclamaient leurs salaires.

Par ailleurs, conscient, comme son prédécesseur Jacques Bananganzala, de la dépénalisation du délit de presse au Congo, Philippe Mvouo a affirmé sa satisfaction de constater qu'aucun journaliste ne soit emprisonné. Mais, cela ne suffit pas à un journaliste pour se sentir totalement libre. La liberté dépend aussi de l'indépendance économique du journaliste. Il a ainsi appelé les responsables d'organes de presse à bien traiter leurs employés, les faire travailler dans des conditions adéquates. Une façon d'évoquer l'article 94 de la loi n°8 du 12 novembre 2001 sur la liberté de la communication et de l'information qui dit: «Le journaliste a droit à une rémunération de nature à garantir son indépendance». Tout comme l'article 8 de la même loi qui dispose: «Les entreprises d'information et de communication publiques et privées peuvent bénéficier d'une assistance soit directe, soit indirecte de l'Etat...».

Ainsi, Philippe Mvouo a annoncé une série de mesures visant à assainir le paysage médiatique congolais et améliorer la condition du journaliste congolais. Il a promis, par exemple, se battre, bec et ongles, pour que la Rav (Redevance audiovisuelle), une taxe prélevée sur les factures d'électricité, soit versée aux médias, par le truchement du C.s.l.c, comme l'indiquent les textes. A cet effet, le C.s.l.c fera des plaidoyers auprès du parlement et du gouvernement.

Afin de s'arrimer à la «dynamique de modernisation du Congo prônée par le chef de l'Etat» (Sic !), le C.s.l.c a appelé les organes de presse à tout mettre en œuvre pour réussir l'entrée dans l'ère du numérique, attendu que le 15 juin 2015 marquera la fin de l'analogie. Philippe Mvouo a, également, promis le lancement, sous peu, du recensement des journalistes, pour l'attribution des cartes d'identité de journaliste. Sans oublier l'amélioration des conditions de travail des membres du C.s.l.c.

John NDINGA-NGOMA

Circonscription de Ngoko (Département de la Cuvette)

Blaise Ambeto s'est engagé à promouvoir l'unité des filles et fils de Ngoko

Pour ressouder les liens entre les fils et filles de Ngoko, un district du département de la Cuvette, le député élu dans la circonscription de Ngoko, Blaise Ambeto a organisé une journée de fraternité entre fils et filles de ce district, dimanche 24 février 2013, à son domicile, sis au numéro 55 de la rue 18 Mars, à Mikalou (6^{ème} arrondissement de Brazzaville). La rencontre dite de rassemblement, d'unité et de cohésion, par le député Blaise Ambeto, a été marquée par la présence de Norbert Dabira, actuellement haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, et de Mme Agath Gomoth Ndombi, directrice des recettes au trésor public, tous deux ressortissants du même district, et bien d'autres invités, tant du district que d'ailleurs.

C'est dans une ambiance fraternelle que s'est tenue la journée de rencontre des fils et filles de Ngoko. Une occasion, pour les natifs de ce district, d'être ensemble et d'envisager l'assistance mutuelle entre eux, en surmontant les rivalités nées des compétitions politiques relatives aux élections législatives. Dans son mot de circonstance, Blaise Ambeto a, d'emblée, adressé ses sincères remerciements au président de la République, Denis Sassou Nguesso, pour avoir choisi deux fils de Ngoko à de hautes fonctions, notamment le général Norbert Dabira et Mme Agath Gomoth Ndombi. «Ne pas saluer ces nominations et manifester notre joie, c'est faire preuve d'ingratitude et de mauvaise foi. Ce serait contraire aux mœurs et coutumes qui caractérisent les terres Obah», a-t-il dit. Par ailleurs, le député de Ngoko a, au nom des ressortissants du



Blaise Ambeto.

district, félicité et souhaité bon vent à ces deux cadres nommés à de hautes fonctions de l'Etat. Parlant de l'unité qui doit régner entre les fils et filles de Ngoko, Blaise Ambeto a déclaré:



Les officiels pendant le toast.

ré: «Plus jamais Ngoko divisé, plus jamais Ngoko désuni, plus jamais Ngoko conflictuel. Ensemble, travaillons pour affronter nos défis communs qui ont pour noms: le mal-vivre des populations, les difficultés d'accès à Ngoko, etc». Le député a évoqué, en effet, le problème de la route. Dans cette même lancée, il a souhaité, dans un bref délai, la mise en place d'un comité des ressortissants du district qui fera office de structures de réflexion auprès du député, en vue du développement intégral de leur district. Pour terminer, il a remercié tous ceux qui se sont joints à lui dans l'organisation de cette rencontre. Mme Agath Gomoth Ndombi a

exprimé sa satisfaction, pour l'honneur qui leur a été fait. «Ici, nous sommes en famille et je suis très contente que les filles et fils de Ngoko soient réunis pour la première fois dans Brazzaville, après un moment de contradictions», a-t-elle déclaré, avant de demander aux ressortissants de Ngoko de semer l'amour et la solidarité entre eux, afin de créer les conditions de développement. Pour lier l'utile à l'agréable, un repas fraternel a été offert à tous les invités et la cérémonie a été agrémentée par la prestation de deux groupes folkloriques de la contrée.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

Radio trottoir plus forte que les médias audiovisuels publics et privés

Lundi 4 mars 2013, c'était le premier anniversaire des explosions meurtrières du dimanche 4 mars 2012, à Brazzaville. La semaine qui précède cet anniversaire, une rumeur s'est répandue, dans la capitale, comme quoi, c'est un jour chômé et payé. Pendant le week-end, le gouvernement a fait passer un message, dans les médias publics, pour réaffirmer que c'est un jour ouvrable. Il n'empêche, lundi 4 mars à 7h, Brazza-La-Verte avait, plutôt, l'air d'être une ville morte. Les Brazzavillois se sont fiés à la rumeur ou radio trottoir, pour rester chez eux. Très peu d'entre eux se sont déplacés pour se rendre à leurs lieux de travail. Même les établissements scolaires et universitaires, publics comme privés, étaient touchés par le mouvement de non travail. En ce temps de grève larvée dans l'enseignement public, il y avait très peu de chance de voir les écoles fonctionner. Comme quoi, radio trottoir s'est révélée plus efficace en matière de communication que les médias classiques qui n'ont pas pu convaincre les Congolais à reprendre le travail, dès le lundi.

Election présidentielle de 2016: «Jeune Afrique» donne Denis Sassou Nguesso partant

Au Congo, depuis la fin de la guerre de 1997, l'hebdomadaire international indépendant, Jeune Afrique, publié à Paris (France) est réputé pour ses belles analyses en faveur du président congolais Denis Sassou Nguesso. Ainsi, dans sa livraison n°2720 du 24 février au 2 mars 2013, sous la plume de son envoyé spécial à Brazzaville, François Soudan, en même temps directeur de la rédaction de Jeune Afrique, a consacré quatre pages sur «le mystère Sassou», en s'interrogeant s'il sera candidat ou non à sa propre succession, en 2016. Même s'il ne parle pas de sa candidature en 2016, Denis Sassou Nguesso a, selon l'auteur de l'article, de nombreux atouts pour remporter haut la main la future élection présidentielle. Pour y parvenir, il aura seulement à changer la constitution, en revenant à un régime semi-présidentiel, car la constitution actuelle, avec ses trois verrous (limite d'âge, limite de mandats présidentiels et impossibilité de réviser la limite de mandats présidentiels) ne lui donne aucune possibilité de se représenter, au terme de ses deux septennats. «A 70 ans, Denis Sassou Nguesso a toujours autant envie qu'on ait envie de lui», c'est par cette belle tournure que François Soudan termine son article. Et l'oracle est rendu: plus de mystère!

Encore une épidémie de choléra dans la ville de Pointe-Noire, comme on en craignait

Depuis quelques jours, l'épidémie de choléra a fait, de nouveau, sa réapparition dans la capitale économique Pointe-Noire. Rien d'étonnant à cela, depuis les dernières pluies ayant provoqué des inondations dans les quartiers riverains des ruisseaux Tchignouka, Tchokoko et Libodo, qui traversent la ville de Pointe-Noire. L'épidémie concerne, surtout, les populations riveraines de la Tchignouka qui, n'ayant pas de sanitaires et d'adduction d'eau de la S.n.d.e, jettent les excréments dans la rivière et utilisent la même eau de la rivière, s'exposant ainsi à de véritables problèmes de santé publique. Selon la cellule de crise dirigée par le préfet Honoré Paacka, l'épidémie a été maîtrisée, il y a moins d'affluence de malades dans les hôpitaux. Le point fait indique qu'il y a eu, en fin de semaine dernière, 26 cas de décès, alors qu'on a enregistré, dans les trois hôpitaux de Loandjili, Adolphe Sicé et Tié-Tié, plus d'un millier de personnes affectées. Appelé maladie des mains sales, le choléra est typique du manque d'hygiène et d'assainissement, comme on le remarque dans les quartiers populaires de la ville pétrolière du Congo.

La pluie ne cesse de faire des victimes dans la capitale Brazzaville

La pluie qui est tombée sur Brazzaville, le dimanche 3 mars dernier, dans la matinée, même si elle n'était pas torrentielle, n'a pas manqué de faire des victimes, dans certains quartiers du 6^{ème} arrondissement Talangai. Des poteaux électriques sont tombés, tandis que certaines familles ont été victimes d'inondations de leurs domiciles.

Le lycée technique de Dolisie dépouillé de ses ordinateurs

Le lycée technique de Dolisie, dans le département du Niari, a été victime d'un vol de plusieurs ordinateurs, d'une imprimante, du câble du réseau Internet, il y a quelques semaines. Les voleurs ont eu à défoncer la porte centrale. Ce vol vient, une fois de plus, traduire l'importance d'un mur d'enceinte et la présence des gardiens. C'est pourquoi, la direction de l'établissement a demandé à sa hiérarchie de lui donner les moyens d'ériger ce mur. En attendant, elle déplore le fait que les cours d'informatique sont perturbés.

Il y a péril en la demeure, pourra-t-on dire, pour les séropositifs du Congo-Brazzaville

Depuis plus d'un mois, il n'y a plus d'anti-rétroviraux au C.t.a (Centre de traitement ambulatoire) de Brazzaville, selon certains malades. Il y a une rupture de stock et cela pousse à rationner la quantité de médicaments remis aux malades. Au lieu de trois ou quatre boîtes pour trois ou quatre mois, comme ça se faisait, on donne, chaque semaine, 14 comprimés à chaque demandeur à qui il est demandé de revenir la semaine suivante. Les malades ne sont pas contents. Les médecins et infirmiers n'arrivent pas à les rassurer. Le rationnement des antirétroviraux est-il consécutif à l'épuisement des stocks? En tout cas, la question se pose.

Elections législatives partielles

La cour constitutionnelle confirme les députés de Bouanéla, Dongou et Kellé

La cour constitutionnelle a rendu, jeudi 28 février 2013, le verdict sur les recours introduits par certains candidats, après les élections législatives partielles dans les circonscriptions de Kellé (département de la Cuvette-Ouest), de Dongou et de Bouanéla (département de la Likouala). Finalement, il n'y a pas eu de suspense. Au cours de l'audience, présidée par Auguste Iloki, président de la cour constitutionnelle, les députés Gerry Gérard (Bouanéla), Venance Mania (Dongou) et Thierry Hobié (Kellé) ont été confirmés dans leurs circonscriptions respectives. Au total, il y a eu neuf recours, dont cinq ont été rejetés et trois déclarés irrecevables.

Les requêtes de Gabriel Akouango et Richard Ossa introduites contre Thierry Hobié ont été rejetées. La requête de Richard Ossa contre Thierry Hobié a été jugée irrecevable. S'agissant de la circonscription unique de Dongou, les requêtes de Dominique Kengolé et Anatole Limbongo-Ngoka contre Venance Mania ont été rejetées. Quant à la circonscription unique de Bouanéla, la requête de Raymond Ebonga contre Gerry Gérard Mangondo a été jugée irrecevable. La requête de Jean-Baptiste Ruffin Bouboutou Mouaka Bossibiaka contre Gerry Gérard Mangondo.

Comme on peut l'imaginer, les décisions de la cour constitutionnelle ont suscité déception et colère dans les rangs des partisans des candidats malheureux qui ont introduit des recours, et une immense joie dans les rangs des partisans des trois députés dont l'élection a été confirmée. En effet, les fanatiques de ces députés confirmés ont poussé des cris de joie, certains ont même improvisé des chansons pour saluer cette victoire. On a failli enregistrer un pugilat, au sortir de la salle d'audience, en ce qui concerne la circonscription de Kellé. La tension était à l'ex-

trême entre les partisans des candidats malheureux et ceux du député Thierry Hobié dont l'élection a été confirmée.

Mais Richard Ossa s'est incliné modestement devant ce verdict: «Je suis un cadre; un cadre, c'est celui qui est sensé



Thierry Hobié.

apprécier les choses, analyser et déduire certains faits. C'est tout ce que je dis, parce que c'est la même cour qui, hier, m'a donné vainqueur et si, aujourd'hui, elle invalide, c'est une cour constituée de cadres, ce sont les cadres de ce pays qui disent le droit et qui savent pourquoi ils ont rejeté ma requête. Ce sont eux, nos juges, ceux qui nous départagent; ce sont nos sages. C'est de la même manière que, hier, j'ai gagné le procès, de la même manière, aujourd'hui, que je m'incline devant la décision de la cour constitutionnelle que je respecte bien, pour l'intérêt de



Les membres de la cour constitutionnelle.



Gerry Gérard Mangondo.

la démocratie dans ce pays». Maître Emmanuel Oko, avocat qui a défendu les députés confirmés: «J'ai fait du 100%. Mes clients ont gagné le procès. J'exprime, ici, ma joie totale du succès. Il n'en pouvait qu'être ainsi, puisque j'avais dit à mes clients de garder leur calme et d'avoir confiance en leurs dossiers. Ces dossiers étaient déjà parlants par eux-mêmes. Je suis d'avis avec la cour qui a bien fait son travail. Il ne me reste plus qu'à féliciter mes clients, donc à les remercier de la confiance qu'ils m'ont faite; qu'ils puissent travailler sérieusement dans l'intérêt du pays».



Venance Mania.

Ainsi est bouclée l'élection des députés de la treizième législature. Les prochaines élections législatives au Congo auront lieu, en juillet 2017. Mais, il y aura, en principe, des partielles dans les trois circonscriptions de Brazzaville où les élections n'avaient pas pu avoir lieu en 2012, à cause des dégâts causés par les explosions du 4 mars et dont les députés titulaires avaient bénéficié d'une prolongation de mandat par la cour constitutionnelle.

Pascal-Azad DOKO

Après la mort de Jean-Marie Ndakouzou à Brazzaville

Suspension du commissaire de police de Ouenzé 2 et ouverture d'une enquête

Le capitaine Dimi Akiera, commissaire de police de Ouenzé 2, à Brazzaville, a été suspendu de ses fonctions et une enquête a été ouverte, à la suite du décès d'un citoyen congolais de 48 ans, alors qu'il était gardé à vue au commissariat de police de Ouenzé 2, couramment appelé commissariat de Ouenzé-Manzanza. Cette affaire a donné lieu à plusieurs interprétations. Face à cela, le commissariat central de police de la Mfoa a fait un communiqué de presse, pour restituer les faits, pendant que l'enquête suit, pour l'instant, son cours.

De source proche de la famille, il s'appelle Jean-Marie Ndakouzou. Mais, à la police, il s'est fait connaître par le nom d'Ewassé-Mboyo. Dans la presse indépendante, on l'appelle Lambert Ewabongnon, alias Mao. Le personnage, domicilié 2 bis, avenue Maya-Maya, à Poto-Poto, était connu des services de police pour ses actes de vols, suivis parfois d'agression, au centre-ville de Brazzaville. Estropié, il jouissait d'une certaine impunité et, souvent, les femmes s'en plaignaient à la police. Il avait un compagnon, lui aussi paralytique et ressortissant de la RDC. Les deux ont été interpellés, à la suite d'une tentative d'agression sur une

dame, le mercredi 20 février, dans la soirée, devant la boutique Alima, au centre-ville et placés en garde à vue, au commissariat de police de Ouenzé 2. Le samedi 23 février, Jean-Marie Ndakouzou a fait une crise et c'est durant son transfert au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) qu'il est décédé, comme le rappelle le communiqué de presse du commissariat central de la police de la Mfoa: «En date du 20 février 2013, Messieurs Ewasse-Mboyo et Massela Kanatina, citoyens de RDC, âgé de 33 ans, habitant au numéro 42 de la rue Ampère, à Bacongo, tous deux paralytiques, et coutumiers de vols avec violence au centre-ville, sont interpellés pour

agression sur une dame, à hauteur du magasin Alima, à Mpi-la. Conduits au commissariat de police de quartier Ouenzé 2, ils ont été écroués; et jusqu'au matin du 23 février 2013, aucun signe n'indiquait la survenue d'un drame. Quand, ce jour, à 20 heures 30 minutes, Monsieur Ewasse-Mboyo s'évanouit dans les geôles du commissariat de police de quartier Ouenzé 2, le commissaire de police d'arrondissement de Ouenzé, immédiatement informé, dépêche un véhicule Hilux, pour conduire l'infortuné au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville. C'est en cours de route que Monsieur Ewasse-Mboyo meurt. La mort est confirmée par le médecin de jour, au triage du C.h.u, avant le dépôt de la dépouille à la morgue municipale de Brazzaville. Voici les faits. Et comme le veulent la loi et la pratique policière réglementaire, le procureur de la République a été saisi de ce dossier. Le commissaire de police de quartier Ouenzé 2 est suspen-

du de ses fonctions, jusqu'à nouvel ordre. Et la police des polices, l'Inspection générale des services de police, mène, sereinement et rigoureusement, l'enquête qu'elle a ouverte, suite à ce drame. Il convient de dire à l'opinion que ce genre de drame arrive dans toutes les polices du monde, et qu'il n'y a pas lieu de stigmatiser sans nuance la police congolaise qui est au service des populations». Signalons que la suspension du capitaine Dimi Akiera a été décidée par le directeur départemental de la police de Brazzaville, le général de police de première classe Jacques Antoine Bouiti, de la direction de qui dépend le commissariat de quartier de Ouenzé, à travers le commissariat central de la Mfoa. Devant «la spéculation et la désinformation» auxquelles a donné lieu le décès de Monsieur Ewasse-Mboyo, ce commissariat a fait un communiqué de presse, en attendant l'issue de l'enquête ouverte.

Zone industrielle et commerciale de Maloukou (département du Pool)

Les quatre premières usines seront prêtes dès début avril prochain

Lancée, officiellement, le 7 août 2012, par le président de la République, Denis Sassou Nguesso, les travaux de construction de la zone industrielle et commerciale de Maloukou-Tréchet, à environ 80 Km au Nord-Est de Brazzaville, dans le district d'Igné (département du Pool), avancent à pas de géant. Construit et équipé par la société brésilienne, Asperbras, avec comme maître d'ouvrage délégué, la D.g.g.t (Délégation générale aux grands travaux), ce complexe industriel et commercial, le premier du genre implanté au Congo, va voir ses quatre premières usines entrer en production, dès le début du mois d'avril prochain. C'est le constat fait, mercredi 27 février 2013, lors d'une visite de presse au chantier.

Selon le directeur du projet de la zone industrielle et commerciale de Maloukou-Tréchet, le Brésilien Carlos Andrade, si la pluie ne cause pas le ralentissement des travaux, à la fin du mois de mars, quatre usines seront prêtes. Actuellement, les machines sont en train d'être installées dans les hangars de ces quatre premières usines. Il s'agit de l'usine qui va fabriquer les tôles métalliques, l'usine de fabrication de tuyaux en P.v.c, l'usine de fabrication de dalles et l'usine de rotomoulage. La société Asperbras respecte, ainsi, le programme prévisionnel qui fixe à fin mars 2013, la livraison des premières usines. Mais, le chantier connaît quelques difficultés, notamment la pluie qui ralentit les travaux et la route entre Kintélé (sur la route nationale n°2) et Maloukou, longue de 30 Km mais dont 5 Km, seulement, sont bitumés. Les travaux de bitumage de cette route sont exécutés par la société S.g.e-Congo. En cette saison de pluies, cette route est difficilement praticable, à cause des marres d'eau boueuses qui s'y forment. Il y a, aussi, l'électricité. Pour l'instant, le chantier est alimenté par des groupes électrogènes. Il sera construit une ligne très haute tension qui fournira l'électricité à ce complexe industriel. Rappelons que la Z.i.c (Zone industrielle et commerciale) de



Carlos Andrade.

Maloukou-Tréchet, qui va s'adosser à un port sur le fleuve Congo, comptera, au total, seize usines, une centrale frigorifique et quatre magasins généraux qui serviront à l'écoulement de la production industrielle. C'est un projet structurant et intégrateur majeur, qui aura un grand impact socio-économique en termes de création d'emplois et de développement de la contrée où elle est installée. Avec ses expansions futures, elle va occuper un espace de plus de 475 hectares. On remarque, d'ailleurs, une forte tendance à l'occupation de parcelles de terrain à Maloukou, localité qui se prépare, grâce à ce projet futuriste, à devenir un agglomérat



Les hangars déjà prêts des quatre premières usines.



Les machines sont actuellement en train d'être installées.

d'échanges et de transactions économiques, de négoce et d'affaires. Autant d'activités qui vont mobiliser des corps de métiers aussi multiples que variés. On parle déjà d'un volume de sept mille emplois à terme, dont 350 emplois directs. Ce qui devrait intéresser les banquiers, tout comme les opérateurs immobiliers, les restaurateurs et les hôteliers. «Dans sa vision de développement, portée par Le Chemin d'avenir, le président de la République a opté pour la création des zones industrielles et commerciales, chacune en fonction des potentialités spécifiques à leur lieu d'implantation. Il s'agit, pour lui, de rendre notre

économie plus attractive, plus dynamique et plus compétitive, d'organiser la production de biens et de services sur une grande échelle, d'impulser les exportations et d'offrir aux collectivités des possibilités et opportunités d'emplois, pour lutter contre le désœuvrement, le chômage et bien d'autres maux», avait déclaré Jean-Jacques Bouya, lors de la cérémonie de lancement officiel des travaux de construction de cette Zic, par le chef de l'Etat. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le pari est en train d'être tenu.

Joël NSONI

Circonscription de Ngoyo (Pointe-Noire)

Raymond Isaac Follo a offert du matériel aratoire pour l'assainissement des quartiers

Député P.c.t élu à Ngoyo (Pointe-Noire), Raymond Isaac Follo a effectué, le 23 février 2013, une descente parlementaire dans sa circonscription, la première du genre, depuis son élection en 2012, pour faire le compte-rendu des travaux de la première session ordinaire dite budgétaire de l'assemblée nationale, tenue du 15 octobre au 13 décembre dernier. Cette rencontre avec sa base a eu lieu dans l'enceinte du C.e.g Pierre Tchicaya de Boampire, à Mpaka, en présence de Mme Antoinette Kébi, membre du bureau politique du P.c.t (Parti congolais du travail). A cette occasion, le député Follo a fait don de matériel aratoire (brouettes, pelles, houes) et de matériel de bureau, à sa circonscription.



Raymond Isaac Follo accueilli par quelques mamans de sa circonscription.

Devant une foule en liesse et enthousiaste, le député Raymond Isaac Follo s'est adressé à ses mandants en langue vernaculaire Kituba, dans un style direct et franc, après le rituel traditionnel de consécration par les sages. Il a harangué la foule comme au beau vieux temps de la campagne électorale. Il a parlé des affaires traitées lors de la première session ordinaire dite budgétaire de l'assemblée nationale, dont l'adoption de la loi financière de l'Etat exercice 2013. Détail après détail, il a édifié la population sur chaque affaire adoptée. En outre, il a promis faire une politique de proximité, en faisant ses descentes parlementaires de manière régulière et tournante, dans les dix quartiers de sa circonscription.

Des échanges qui s'en sont suivis, les populations ont abordé les questions liées à l'incivisme, à l'insalubrité, au mauvais état des routes et aux pénuries récurrentes d'électricité dans leur circonscription. Raymond Isaac Follo a pris acte de toutes ces doléances. Par ailleurs, il a rassuré ses mandants que le gouvernement et la mairie s'attellent à résoudre quelques uns des problèmes, avec l'implantation de 70 transformateurs électriques, à travers la ville de Pointe-Noire dont un tiers à Ngoyo. Il y aura, aussi, le bitumage de quelques artères routières.

Toutefois, le député s'est indigné des conditions de scolarité des élèves relevant du primaire, à Ngoyo. En effet, la circonscription compte, à peine, 130 enseignants pour 16.672 élèves, soit 135 élèves par classe, des classes qui manquent, du reste, de tables-bancs.

Pour faire face aux problèmes d'hygiène et d'insalubrité dans sa circonscription, le député Raymond Isaac Follo a fait un don de matériel aratoire, notamment cent brouettes, soit dix brouettes par quartier, des pelles et des houes. Pour leur part, les directeurs des deux vagues du collège de Mpaka ont reçu des fournitures de bureau. Des kits sportifs ont été, également, offerts aux différentes équipes de Ngoyo. Ce don, dont le coût n'a pas été révélé, est la concrétisation d'une des promesses de campagne du député en 2012. Par cette dotation, le député entend améliorer un aspect important de la vie des citoyens: la santé. A cet effet, il a promis poursuivre ses efforts, afin de contribuer à l'assainissement de sa circonscription. Il a, aussi, pris l'engagement de doter, un tant soit peu, les écoles de sa circonscription en tables-bancs, en complément des efforts déjà entrepris par la mairie de Pointe-Noire qui entend fournir 186 tables-bancs au collège de Ngoyo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Imprimerie Saint-Paul

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur. Une remise est accordée aux clients fidèles.

L'Imprimerie Saint-Paul est située non loin de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

Pour de plus amples renseignements:

Tel: (242) 560.39.11 ou 666.43.09

Tel: (242) 525.35.17

L'ISP: 79 ans de savoir-faire à vous plaire

F.a.c (Forces armées congolaises)

Renforcement des capacités des officiers dans le soutien à la paix

Un stage P.c (Poste commandement) bataillon de maintien de la paix, destiné à 44 officiers des F.a.c (Forces armées congolaises) et de la gendarmerie nationale, s'est tenu, du 11 février au 1^{er} mars 2013, au grand quartier général des F.a.c, à Brazzaville. Organisé par l'Etat-major général des F.a.c, en partenariat avec l'Ecole de maintien de la paix Alioune Blondin Bèye de Bamako (Mali), ce stage a été conduit par trois instructeurs de cette institution, assistés d'une équipe technique de coordination de l'Etat-major général des F.a.c.

Le stage organisé par l'école de maintien de la paix Alioune Blondin Bèye de Bamako avait comme objectif de renforcer les capacités des officiers congolais dans le domaine des O.s.p (Opérations de soutien à la paix). Pendant le stage, les participants ont suivi des cours théoriques, et fait des exercices et travaux pratiques dans un C.o (Centre opérations) du poste de commandement du bataillon de maintien de la paix. Globalement, les différents sujets traités ont porté, entre autres, sur l'Organisation des Nations unies, les caractéristiques des O.s.p (Opérations de soutien à la paix), le cadre légal des O.s.p (Droits de l'homme) la coordination civilo-militaire dans les O.s.p, les techniques de négociation et média-

tion, l'organisation et le fonctionnement du bataillon, l'emploi du génie et de l'artillerie en O.s.p, la maîtrise de la violence et contrôle de la foule. Clôturant ce stage, le général de division Guy Blanchard Okoi, chef d'Etat-major général des F.a.c, a invité les participants à la capitalisation de la base de données reçue, par une pratique courante et régulière à leurs postes d'emplois. «Les armes mises à votre disposition devraient, désormais, vous permettre de mieux jouer vos rôles dans les Etats-majors de vos structures respectives», a-t-il dit. Il a, cependant, émis le vœu de poursuivre le développement du partenariat avec l'Ecole de maintien de la paix de Bamako, afin de renouveler la présente expérience par l'organisation d'un P.c brigade en



Guy Blanchard Okoi (au milieu) entouré des membres du commandement des F.a.c, des instructeurs et des stagiaires.

juin, d'un P.c bataillon en septembre-octobre ou d'autres stages, encore, dans le cadre des opérations de soutien à la paix. Après avoir loué la bonne organisation du stage, dont les objectifs fixés ont été atteints, le capitaine de vaisseau Mamadou Kane, instructeur permanent à l'Ecole de maintien de la paix de Bamako, a eu ces mots à l'endroit des stagiaires: «Je suppose que vous appréhendez déjà à sa juste valeur l'ampleur de vos futures tâches dans un P.c bataillon en maintien de la paix. Sans nul doute, vous êtes bien préparés à assumer d'éventuelles fonctions d'état-major

dans n'importe laquelle des différentes missions de paix en cours dans notre continent, notamment dans le cadre régional, au sein de la force africaine en attente de la communauté économique des Etats d'Afrique centrale».

Au terme de ce stage dont la clôture a eu lieu en présence des membres du commandement des F.a.c et d'autres responsables militaires et de la gendarmerie, les stagiaires ont été gratifiés des certificats de l'Ecole de maintien de la paix de Bamako, pour consacrer leurs efforts et leur apprentissage.

Alain Patrick MASSAMBA

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S
(Face ambassade de Russie), Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél.: (242) 05 583.89.78/06 639.59.39/04 418 24 45
E-mail: etudematissa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

Société «U'BUILDING ENTREPRISE», en sigle «U.B.E»
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 F.CFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant Procès-verbal de décisions extraordinaires de l'Associé Unique en date du 20 février 2013, établi en la forme authentique par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville, le 21 février 2013, sous folio 035/37 numéro 450, il a été décidé du:

- transfert du siège social de la rue Mampouya numéro 34 au numéro 86 de la rue Ewo, quartier Talangaï.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26 février 2013, enregistré sous le numéro 13 DA 238.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, le 26 février 2013, sous le numéro M2/13-476.

Pour Avis

Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S
(Face ambassade de Russie), Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél.: (242) 06 639.59.39/05 583.89.78/04 418 24 45
E-mail: etudematissa@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE «EJ7-HOLDING»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 23 novembre 2012 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville, le 29 novembre 2012, sous folio 209/1 N°1383, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

- La fabrication de matériaux et d'ouvrages en béton ou en pierre et d'autres produits minéraux métalliques;
- Les prestations de services dans le domaine de la manutention;
- La construction de bâtiments;
- La gestion immobilière.

La société peut, en outre, accomplir, seule ou en collaboration avec d'autres sociétés, toutes opérations financières, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement;

Dénomination: La société a pour dénomination: «EJ7-HOLDING»;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, case J04V, quartier OCH, Mougali III;

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Capital: Le capital social est de 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, entièrement souscrites et libérées;

Gérance: Monsieur Louis-Marie ENGOUINDI a été nommé aux fonctions de Gérant non statutaire;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 13 février 2013, enregistré sous le numéro 13 DA 179;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/13 B 4060.

Pour insertion légale
Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire



OFFRE D'EMPLOI

«Kouilou Assistance Conseils Congo(KACC) recherche, pour son client, important groupe mondial dans la logistique et le transport, son

Responsable Juridique et Assurances

Au sein de la direction administrative et financière, basée à Pointe Noire, vous jouerez un rôle d'expertise, de conseil et d'assistance, auprès des directions opérationnelles du groupe au Congo, dans les domaines du droit et des assurances:

- Droits des contrats commerciaux: rédaction et négociation de tous les contrats en accord avec les modèles corporates (vente, contrats cadres...), suivi des dossiers contentieux et pré-contentieux en lien avec les équipes du siège, gestion des réclamations et des litiges, veille législative, information juridique auprès des opérationnels, conseil auprès de la Direction;

- Droit des assurances: relation avec les compagnies d'assurances locales, gestion des sinistres (de la déclaration à l'élaboration d'actions préventives en matière contractuelle), gestion identification et évaluation des risques juridiques et réglementaires dans le respect des procédures groupe;

- Défense de la société dans tous les domaines le nécessitant: suivi des litiges et contentieux, lien avec les cabinets conseil et d'avocat, coordina-

tion des études juridiques pour les sociétés du groupe.

De solides connaissances en Droit des sociétés et droit maritime seraient un plus.

Congolais, de formation supérieure, bac + 4/5 ou équivalent (Juridiques et Assurances), vous justifiez d'une expérience réussie de 5 ans dans le domaine. Vous êtes rigoureux, organisé, diplomate, curieux et connaissez l'environnement juridique du pays (OHADA, CEMAC...). Vous avez le sens de l'écoute et de l'adaptation, associé à un esprit d'analyse et de synthèse, ainsi que d'excellentes capacités rédactionnelles: vous êtes celui que nous cherchons!

Envoyez votre candidature (CV avec photo + lettre de motivation, et copie certifiée des diplômes, en Pdf), uniquement par mail, sous la réf n° PE/RJAss/2013/ABL, à l'adresse suivante: kacc.carriere@yattoo.com, avant le 25 mars 2013.

Les candidatures incomplètes ou transmises par un autre canal que le mail, seront, automatiquement, écartées du processus.»

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1^{er} étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587
Tél. (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
E-mail: moussounda_jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE HIND METAL CORP

Société Anonyme Unipersonnelle
Au Capital de 10.000.000 F.CFA
Siège: 03, Rue Kitsali (Moukondo)
Brazzaville

INSERTION LEGALE

11 février 2013, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto, la même date, sous Folio 27/02, n°370, il a été constitué une Société dénommée: «HIND METAL CORP», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général;
Capital: le capital social de la Société est de: 10.000.000 F. CFA;

Siège: Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au numéro 03 de la rue Kitsali (Moukondo);

Objet: La Société a pour objet, en République du Congo:
* Import-export, Exploitation Minière, Gestion des projets, Ingénierie conseil;
Durée: La durée de la société est de 99 années;

RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/13 B 4069, délivré le 15 février 2013;

Gérance: Suivant Procès-verbal de décisions de l'actionnaire unique, à savoir: Monsieur SHUKLA SHYAM Ji, de nationalité Indienne, est l'Administrateur Général de la Société;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

**Orphelinat «Génération des Bâtisseurs»,
à Massengo (Brazzaville)**

**Redonner sourire et espoir
aux orphelins de la tragédie
du 4 mars 2012**

Accompagner l'action du gouvernement dans la prise en charge de sinistrés de la tragédie du 4 mars 2012, tel est le motif de la création, en octobre 2012, de l'Ong (Organisation non gouvernementale) dénommée Conamedis A.p.v (Congolaise d'assistance médico-sociale en aide aux personnes vulnérables). Cette Ong s'est fixée plusieurs objectifs, entre autres: accueillir, prendre soin des orphelins, des veuves, des personnes handicapées et du troisième âge; soutenir toutes les politiques sanitaires et sociales dont la finalité répond aux besoins des populations locales les plus défavorisées; favoriser l'implantation de cellules et la mise en œuvre d'actions de prise en charge psychologique et médicale pour tous les malades et les victimes d'une pollution, à travers un soutien moral et matériel.



Olive Toumba.

Cette Ong a, dans son programme d'activités, plusieurs projets à exécuter. Parmi ceux déjà réalisés figure, en bonne place, l'implantation, dans la capitale congolaise, précisément au quartier Massengo, à quelques encablures de l'Eglise Saint Grégoire, d'un orphelinat dénommé: Génération des Bâtisseurs. Selon Mme Olive Toumba, la gestionnaire de cet orphelinat, le choix de cette appellation n'est pas une vue de l'esprit. «Génération des Bâtisseurs est venue essuyer les larmes de tous les orphelins dont les parents ont été des victimes de cette apocalypse et leur redonner le sourire et l'espoir, car ils ont, comme tout le monde, le

droit à la vie», soutient-elle. A ce jour, Génération des Bâtisseurs assure, quotidiennement, la prise en charge de soixante-treize enfants (filles et garçons) de moins de quinze ans, sans l'apport extérieur et financier d'autres bienfaiteurs. Ces orphelins doivent leur vie aux cotisations statutaires et extrastatutaires de tous les membres de cette Ong, qui ont le cœur à l'ouvrage. Question d'équilibrer tant soit peu la société. Cette prise en charge est un long parcours, car l'idéal de cette Ong est de les assister jusqu'à leur insertion sociale. D'où s'impose à chacun et à tous, surtout les opérateurs économiques congolais, la nécessité d'exprimer leur élan de

solidarité et d'amour en faveur de cette catégorie d'enfants démunis, défavorisés, voire vulnérables. «Ce n'est qu'à ce prix que nous aurions eu à protéger une génération qui peut être utile à la postérité, au lieu qu'elle soit vouée à la mendicité et aux actes de vandalisme et des braquages. Bref aux actes inciviques», explique Mme Olive Toumba.

Armand Firmin AWENE
(Journaliste à Radio Liberté)

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1^{er} étage immeuble City Center, B.P: 587,
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60;
E-mail: moussounda_jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

GEO-CONSTRUCTION

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 3.000.000 F. CFA
Siège: J249, V Q OCH (Moungali)
Brazzaville

INSERTION LEGALE

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 26 décembre 2012, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-poto, la même date, sous Folio 227/20, n°3329, il a été constitué une Société dénommée: «GEOCONSTRUCTION», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;
Capital: le capital social de la Société est de: 3.000.000 F.CFA;

Siège: Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, J 249 V Q OCH (Moungali);
Objet: La Société a pour objet, en République du Congo:

* Import-export; prestation de services (Construction, Bâtiment et Travaux Publics), fabrication de peinture, sérigraphie et décoration, quincaillerie, menuiserie moderne, vente des panneaux de signalisation et enseigne lumineux; balisage des routes et espaces verts divers, vente de mobiliers, transport et distributions, vente de la pierre (gra-

vier, moellon), fabrication de pains de glace.

Durée: La durée de la société est de 99 années;

RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/12 B 3947, délivré le 18 janvier 2013;

Gérance: Suivant Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive en date du 26 décembre 2012, à savoir: Monsieur OPOUKOU Guy Ernest, de nationalité Congolaise, a été nommé Gérant de la Société;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Jean Marie
MOUSSOUNDA

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (PADEF)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF), fruit de la coopération avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), une Unité Nationale de Gestion chargée de l'exécution Programme (UNGP) a été mise en place.

Aux fins de compléter cette UNGP, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage lance un avis d'appel à candidatures pour le recrutement aux postes suivants:

1. Auditeur interne;
2. Spécialiste Développement des filières et Renforcement des Capacités;
3. Chargé de Communication et Gestion des Connaissances;
4. Assistant Programmation et Suivi/Evaluation;
5. Assistant Administratif et Financier;
6. Assistant de Direction;
7. Facilitateurs (03);
8. Aide-comptable (03).

1. Composition du dossier:
Pour chaque poste, le dossier de candidature comprendra les documents suivants:
- une lettre de candidature manuscrite adressée à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, datée, signée avec adresse complète et

- N° de téléphone;
- un Curriculum Vitae détaillé du candidat incluant 3 personnes de références;
 - une note de motivation indiquant les raisons et les atouts du candidat;
 - un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif tenant lieu;
 - un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois;
 - un certificat de nationalité;
 - les copies légalisées des diplômes;
 - les copies légalisées des attestations de travail et de stages.

Les dossiers incomplets seront rejetés. Les candidats retenus pourront être invités, éventuellement, à fournir les originaux des attestations pour les expériences et qualifications qui ont présidé à leur choix.

2. Modalités de sélection:
La sélection se fera en 3 phases:
- une première phase consistera en une présélection sur dossier;
- une 2ème phase consistera en un test écrit;
- une dernière phase consistera en des interviews dont les dates et heures seront fixées et communiquées aux candidats par le comité de sélection.

3. Lieu et date de dépôt des dossiers de candidatures:

Les dossiers de candidatures devront être adressés (sous pli fermé) à: Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage [Comité de sélection du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF)] et devra comporter, uniquement, la mention suivante:
- Dossier de candidature au poste de: (Préciser le Poste pour lequel vous postulez)
- Les dossiers peuvent être déposés au Siège du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (Secrétariat du Ministre), à Brazzaville.

N.B. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

La date limite des dépôts des dossiers de candidatures est fixée au 20 mars 2013, à 16 heures.

Les termes de référence détaillés de chaque poste peuvent être consultés sur les deux sites internet suivants:

http: www.congo-site.com ou bien http: www.mae-congo.com

Ou par affichage aux niveaux des points suivants:

- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
- Bureau de liaison des projets Fida: 7^{ème} étage immeuble de l'ARC (face à la Chambre de commerce, porte 706) centre-ville, Brazza. Tél: 00242 06 658 59 19-/E-mail: blprodercongo@yahoo.fr

- Directions Départementales de l'Agriculture (DDA)
- Bureau du FIDA, sis dans l'enceinte du PNUD, à Brazzaville.

Réflexion

Départ du Pape Benoît XVI: Un nouveau chantier pour le droit de l'Eglise

Tout le monde l'a dit et le dit encore: le départ du Pape Benoît XVI est assurément un fait historique qui marquera, des siècles durant, la vie, l'organisation et le fonctionnement de l'Eglise. En effet, même s'il est démontré que cela a déjà eu lieu en 1415 avec la renonciation du Pape Grégoire XII, il demeure pour autant vrai que l'acte que vient de poser Sa Sainteté le Pape émérite Benoît XVI va avoir des conséquences énormes sur l'image et l'environnement de l'Eglise. Pour ma part, je pense beaucoup plus à la nouveauté juridique qu'apporte cette renonciation. C'est pourquoi je voudrais réfléchir, à haute voix avec ceux qui aimeraient se lancer sur cette voie de la méditation, autour des effets juridiques d'une telle démarche. Je propose l'articulation suivante, pour notre point de départ de cette réflexion: la renonciation comme acte juridique; la démarche de Benoît XVI et ses conséquences juridiques; l'élection du nouveau Pape et l'évident nouveau chantier juridique qui s'impose à lui.



Abbé Mesmin-Prosper Massengo.

1. Renonciation comme acte juridique

En droit, on fait une distinction entre un fait juridique et un acte juridique. Un fait juridique donne, certes, lieu à des droits et à des devoirs. Mais, pour que cela se vérifie ou se réalise, l'on n'a pas besoin de la volonté du bénéficiaire desdits droits et devoirs. C'est le cas, par exemple, de la naissance.

Par contre, pour l'acte juridique, la capacité volitive, la liberté de la personne qui pose l'acte, la réalisation de certains éléments intrinsèques à l'avènement d'un tel acte, sont des préalables indispensables pour la validité de l'acte. C'est ce que le canon 124 du Code de droit canonique de 1983 de l'Eglise catholique relève lorsqu'il prescrit: «Pour qu'un acte juridique soit valide, il est requis qu'il soit posé par une personne capable, qu'il réunisse les éléments constitutifs qui lui sont essentiels et que soient respectées les formalités et les exigences imposées par le droit pour sa validité».

La renonciation à un office ecclésiastique, comme c'est le cas pour la renonciation d'un évêque à sa charge épiscopale et pour la renonciation d'un Pape à son ministère pétrinien, est un acte juridique.

Cependant, les deux renoncations n'ont pas la même valeur juridique et n'obéissent pas aux mêmes exigences. Le droit canonique est précis et clair là-dessus.

La renonciation d'un évêque diocésain à son office, pour raison d'âge, de santé ou pour toute autre cause grave, requiert l'appréciation explicite du Pontife suprême (Pape) qui, seul, a la compétence d'accepter aussitôt la renonciation ou d'y pourvoir autrement. C'est ce que souligne le canon 401 du Code de droit canonique en vigueur dans l'Eglise. Faisons remarquer, tout de suite, qu'à ce niveau-ci, aucun délai n'est soumis à la durée que pourrait prendre la réponse papale. Ce qui est contenu au canon 189, comme relevé par certaines personnes ces jours-ci, ne s'applique pas au Pape. Certainement, il est nécessaire de rappeler que les décisions du Pape sont d'une souveraineté absolue et ne sont soumises à aucune contrainte juridique, pour la simple raison que le canon 1404 souligne ce qui suit: «Le premier siège n'est jugé par personne». Bien plus: «Contre une sentence ou un décret du Pontife romain, il n'y a ni appel ni recours» (canon 333, § 3).

C'est d'ailleurs ce qui justifie le fait que beaucoup d'évêques diocésains, qu'ils soient cardinaux ou évêques tout court, n'ont pas automatiquement la réponse du Pape par rapport à leur renonciation dûment et légitimement présentée. Certains attendent des mois durant, voire des années pour voir leur renonciation acceptée par le Souverain pontife.

Quant à la renonciation du Pontife suprême, c'est le fameux canon 332, § 2, abondamment cité ces jours-ci qui le dit. Relisons-le ensemble: «S'il arrive que le Pontife romain renonce à sa charge, il est requis pour la validité que la renonciation soit faite librement et qu'elle soit dûment manifestée, mais non pas qu'elle soit acceptée par qui que ce soit».

Le texte du Pape annonçant sa renonciation a été d'une limpidité indicible à ce propos. Il n'a pris à témoin que Dieu et sa conscience. Ce qui met clairement en évidence sa liberté totale et son indépendance clairement affirmée par rapport à une quelconque autorité humaine sur terre. Les canons 333 et 1404 cités ci-dessus le confirment. Il est tout à fait indiqué que, devant une telle réalité, il importe de donner les conséquences qui en découlent.

2. La démarche du Pape Benoît XVI et ses conséquences juridiques

L'acte posé par le Pape Benoît XVI a des conséquences juridiques énormes. Nous n'avons pas la prétention de les énumérer et de les traiter de façon exhaustive. Nous allons donner ceux qui semblent évidents et manifestes. Le dernier point de la présente réflexion, relatif au chantier ouvert par cette décision, essaiera d'épingler les perspectives qui s'imposent à l'Eglise de demain.

Depuis le 28 février à 20 heures, l'Eglise catholique n'a plus de Pape. Ce dernier, en l'occurrence le Pape Benoît XVI, n'est pas mort. Mais, il a jugé utile, par rapport aux raisons qu'il a évoquées lui-même, de se retirer de sa charge pétrinienne. Autrement dit, à compter de cette période, le siège apostolique est vacant. Le canon 335, en la matière, prescrit ce qui suit: «Quand le siège de Rome devient vacant ou totalement empêché, rien ne doit être innové dans le gouvernement de l'Eglise tout entière; les lois spéciales portées pour ces circonstances seront alors observées».

Il y a beaucoup à dire autour de cette disposition canonique. Mais, contentons-nous de relever que les lois spéciales relatives à cette période, en vigueur dans l'Eglise, sont contenues

dans la Constitution apostolique «Universi dominici gregis» du 22 février 1996, dont l'auteur est le bienheureux Pape Jean-Paul II. Tout est prévu, dans cette constitution, pour la vacance du Siège apostolique et pour l'élection du Pontife romain. Cette constitution fait suite au droit universel que nous avons cité en son canon 335.

En plus de la vacance du Siège apostolique induisant automatiquement l'élection d'un nouveau Pape, une conséquence non moins importante découlant de cette décision de Sa Sainteté Benoît XVI est le fait qu'il faut trouver le «modus vivendi» avec le nouveau Pape qui va être élu. L'Eglise va être en présence d'un Pape qui gouverne et d'un Pape à la retraite. C'est une situation inédite, même s'il y a plus de six siècles une situation similaire s'était présentée. Aujourd'hui, nous sommes au 21^{ème} siècle avec l'évolution technologique et les moyens de pression et de communication dont disposent les médias d'aujourd'hui qui, à n'en point douter, chercheront toute brèche possible pour susciter des interrogations et des situations susceptibles de mettre en évidence quelques failles qui pourraient résulter de la cohabitation des deux Papes. Dieu merci! Le Pape Benoît XVI, devenu juridiquement Pape émérite, avant de quitter ses fonctions, a promis «soumission et respect inconditionnel» au nouveau Pape qui sera élu. Quoiqu'il en soit, le départ du Pape Benoît XVI, devenu Pape émérite, laisse, aujourd'hui, un grand chantier juridique à l'Eglise universelle. Analysons ce chantier.

3. Vers un nouveau chantier du droit de l'Eglise

La présence d'un Pape émérite, au sein de l'Eglise, n'a jamais été prévue au sein de l'Eglise, du moins dans la législation écrite de l'Eglise. Nous sommes donc, avec la renonciation du Pape Benoît XVI, face à une situation qui donne matière à réflexion aux canonistes de l'Eglise. Il y a un vide juridique en la matière. La Constitution apostolique «Universi Dominici gregis» ne parle de la vacance que dans le cas de la mort du Souverain pontife, et non par rapport à la renonciation libre de ce dernier. Ces jours-ci, une commission juridique est à pied d'œuvre pour définir les règles relatives à cette nouvelle situation, du moins pour faire face à la situation immédiate créée par la renonciation du Pape Benoît XVI. Nous apprenons, par exemple, que le Pape démissionnaire portera le titre d'émérite; son habillement se constituera d'une soutane blanche comme pour le Pape en activité, ses chaussures seront de couleur marronne et

non rouge comme pour le Pape en activité; il ne portera plus l'anneau du pêcheur, etc.

A côté de cela, pourraient se poser les problèmes de présence et bien d'autres encore. Le Pape émérite qui s'est retiré momentanément à Castel Gandolfo, en vue de permettre au Collège des cardinaux de statuer juridiquement comme le prévoit le droit de l'Eglise lorsqu'il y a vacance du Siège apostolique et pour faire restaurer le monastère qui l'accueillera au sein même de la Cité du Vatican, a choisi, suite au discernement de la volonté divine, de se consacrer pleinement à la prière et à la réflexion théologique.

Entre-temps, beaucoup d'éléments peuvent être analysés par rapport à la fonction du Pontife romain.

N'est-il pas arrivé, avec la renonciation du Pape Benoît XVI, le temps d'indiquer clairement l'âge minimum et l'âge maximum pour être élu Pape comme on le fait, du moins pour l'âge minimum, pour devenir clerc (23 ans accomplis pour les candidats au diaconat en vue du sacerdoce, 25 ans pour les diacres permanents célibataires et pour le presbytérat, canon 1031) et évêque (au moins 35 ans, selon le canon 378)? Le Pape a relevé que ses forces commençaient à diminuer et la charge de paître l'Eglise universelle requiert, selon ses dires, que l'on soit fort physiquement et spirituellement, etc.

Dans l'immédiat, le conclave tiendra certainement compte de cette insinuation pour demander au Seigneur d'aider les cardinaux à porter leur dévolu sur un candidat relativement jeune et relativement âgé. Rappelons que Benoît XVI fut élu à 78 ans! Le chantier est ouvert. Le nouveau Pape, en plus des dossiers classiques et quotidiens qu'il trouvera sur son bureau, serait amené à faire une législation précise sur l'éméritat du Pontife romain. Par voie de conséquence, comme pour les évêques, l'Eglise pourrait sérieusement et librement se pencher sur une limite d'âge quant à l'exercice du service pétrinien. Sans nul doute, la démarche de Benoît XVI fait école et ne devrait pas nous laisser indifférents. Sachons lire les signes des temps...

Abbé Mesmin-Prosper MASSENGO
Vicaire Judiciaire de l'archidiocèse de Brazzaville
Secrétaire Général de l'ACERAC (Association des Conférences Episcopales de la Région de l'Afrique Centrale)

Renonciation du Pape Benoît XVI

Les chrétiens de Brazzaville ont prié pour la fin de son pontificat

A l'occasion de la renonciation du Pape Benoît XVI, jeudi 28 février 2013, à 20h, les chrétiens de l'archidiocèse de Brazzaville ont rendu grâce au Seigneur, à travers une messe. Ils ont également prié pour l'élection prochaine de son successeur, dont le nom devra probablement être connu avant les festivités pascales. La messe a été célébrée par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, en la cathédrale Sacré-Cœur.



Mgr Anatole Milandou pendant la célébration eucharistique.

«Nous sommes ici, non pas pour fêter cette démission, mais pour rendre grâce au Seigneur. Saint Paul nous demande de savoir garder la foi», a déclaré l'archevêque de Brazzaville, au début de la célébration. Une célébration qui, faut-il le souligner, contraste avec la forte vague de réactions qui alimentent encore les conversations, au sein de l'opinion publique, tant au niveau national qu'international.

Par cette messe, les chrétiens de l'archidiocèse de Brazzaville ont exprimé leur attachement au Pape Benoît XVI, qui a quitté librement le siège de Saint Pierre, et s'est retiré à Castel Gandolfo.

Dans son homélie, l'archevêque de Brazzaville, a appelé les chrétiens à conserver l'héritage que le Pape Benoît XVI leur laisse et d'être en communion avec lui dans «le nouveau chemin de la foi qui va être le sien». Il les a ainsi invités à l'accompagner dans la prière.

Signalons que plusieurs prêtres ont concélébré cette messe qui a rassemblé un grand nombre de chrétiens. Cet événement fera date dans l'histoire de la papauté, car Benoît XVI est le premier pontife romain après le concile Vatican II, qui renonce à sa charge.

Hordel DIAKORO

Conférence épiscopale du Congo

Message de solidarité au Pape Benoît XVI

Ayant appris l'annonce de la renonciation du Pape Benoît XVI au siège pétrinien, la Conférence épiscopale du Congo a réagi à travers diverses actions, pour manifester son soutien à ce pasteur qui huit ans durant, a conduit la barque de l'Eglise. Parmi ces actions, figure ce message que nous publions ci-après.

«Très Saint Père, Nous, Evêques du Congo, en union avec l'ensemble du peuple de Dieu, tenons à exprimer notre sincère attachement filial à votre endroit.

En ce moment où vous avez manifesté votre profond désir de servir désormais l'Eglise par une vie consacrée à la prière, en renonçant à l'exercice effectif du ministère pétrinien, nous voudrions vous dire notre profonde communion spirituelle, en nous laissant édifier par votre esprit d'humilité et de détachement.

Nous rendons grâce à Dieu pour votre ministère si fécond où, à l'exemple de l'apôtre Paul, «vous ne vous êtes pas dérobé, quand il fallait nous prêcher et nous instruire, nous adjurant de nous repentir envers Dieu et de croire en Jésus, notre Seigneur.» (Actes 20,20-21)

Très Saint Père, nous vous aimons, nous prions pour vous, nous comptons sur votre prière et implorons votre bénédiction sur l'Eglise-famille de Dieu qui est au Congo-Brazzaville».

Brazzaville, le 18 février 2013

Monseigneur Louis PORTELLA MBUYU
Evêque de Kinkala
Président de la Conférence Episcopale du Congo

Un an après le drame du 4 mars 2012

Une messe célébrée en souvenir des victimes

Il y a un an jour pour jour, que les populations de Brazzaville la capitale ont été endeuillées par la tragédie du 4 mars 2012. Tragédie due aux explosions du camp du régiment blindé de Mpila, qui a été vécue douloureusement sur l'ensemble du pays. Pour rester solidaires des victimes et de leurs familles, l'archidiocèse de Brazzaville a organisé une messe en mémoire de toutes les vies humaines arrachées par ce drame. Cette messe commémorative a été présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, en l'église Sainte Marie de Ouenzé, lundi 4 mars 2013. Elle a drainé une foule nombreuse de chrétiens.

La Semaine Africaine manifeste une fois encore sa proximité aux victimes et à leurs familles. Nous y reviendrons dans un reportage complet, au cours de nos prochaines éditions.

Abbé Philippe Mabilia, prêtre du diocèse de Nkayi

«Mon livre est un plaidoyer pour l'unité nationale et l'enseignement social de l'Eglise»

Au terme d'une année sabbatique au Canada, dans le diocèse de Gatineau, l'abbé Philippe Mabilia a publié aux éditions L'Harmattan à Paris (France) son troisième ouvrage intitulé: «Le Congo-Brazzaville et son Eglise: le défi de la démission», dans la collection «Eglises d'Afrique». C'est un livre de 206 pages, préfacé par le professeur Dominique Ngoïe-Ngalla. Prêtre du diocèse de Nkayi, l'abbé Philippe est aussi communicateur et théologien. Dans son diocèse, il a été, entre autres, curé des paroisses Notre-Dame de Fatima de Dolisie et Notre-Dame de Lourdes de Sibiti, coordonnateur diocésain de la commission Justice et Paix. Ses recherches portent sur les modèles d'Eglise et leurs répercussions sur la communication. L'auteur a participé à la semaine sociale organisée par la commission Justice et Paix sur les injustices dans l'éducation nationale, du 1^{er} au 4 février 2013, à Brazzaville. Dans un entretien que nous avons eu le vendredi 8 février avec lui, il décrit le triptyque voir, juger et agir, point d'acrage de son ouvrage.



Abbé Philippe Mabilia.

* Voir, juger, agir. Qu'en est-il de cette trilogie?

** Voir, juger, agir devrait sous-tendre toutes nos vies parce qu'avant de faire quoi que ce soit, il faut voir. Le problème c'est que nous voyons les choses généralement avec notre identité propre. On connaît l'adage de l'agronome qui voit et qui dit voilà que de bouches à nourrir, parce qu'ils étaient perchés sur une colline et lui voyait des bouches à nourrir. C'était lié à son identité d'agronome. Là où lui voyait des bouches à nourrir, le prêtre voyait des âmes à sauver. Il dit que d'âmes à sauver, que d'âmes à sauver tandis que le soldat voyait des chaires à canon. Donc, devant la même réalité, les gens ne voient pas la même chose, ou plutôt ils voient la même chose mais l'interprètent différemment. Comme chrétien, nous devons voir que tout homme, toute femme est créé à l'image de Dieu. Moi je vois en tout homme, toute femme un être de Dieu, une personne à aimer, une personne à qui pardonner. C'est cela le regard chrétien et c'est aussi l'espérance parce que j'ai remarqué une sorte de désillusion, comme les disciples d'Emmaüs; ils étaient déçus, désillusionnés, ils comptaient, ils avaient mis leur espoir sur un certain Jésus qui les libérerait du joug ro-

main, voilà qu'il a été tué comme un vulgaire bandit et c'était la déception, ils rentraient chez eux. Mais voilà que tout d'un coup le ressuscité apparaît, éclaire leur intelligence, ouvre leur cœur à l'intelligence de la Parole et les fait passer de cette désillusion à l'espérance. C'est cela la mission du prêtre, de l'intellectuel que je suis. Dire aux gens ne soyez pas résignés, que Dieu a un plan sur le Congo, qu'il peut se servir des témoins que nous sommes pour continuer à réaliser son œuvre. Seuls les combats non engagés sont perdus d'avance, et Dieu généralement est du côté des faibles, pensant à David et Goliath. C'est cela ma conviction et ma mission. C'est ce que je dis dans le livre, que je dis dans mes conversations, que je dirai partout où je serai.

* D'aucuns pensent que vous profitez de vos écrits pour donner des leçons, comment définissez-vous votre passion d'écrire?

** Je ne dirai pas les choses de cette manière, je ne suis pas un donneur de leçon. Qui suis-je pour donner des leçons? Je pose les problèmes. C'est comme Jésus Christ devant la femme adultère il n'a pas dit aux gens vous êtes des salauds, faites ceci, faites cela, il a pé-

nétre leur conscience: que celui qui est sans péché se mette le premier à jeter la pierre. Et c'est eux-mêmes qui ont pris la conclusion de s'en aller. Moi, c'est ce que je fais, je ne dis pas aux gens voilà ce qu'il faut faire. Je dis voilà le regard que j'ai porté sur le Congo mon pays que j'aime, sur l'Eglise. Il n'y a pas que les zones d'ombre que je souligne, il y a aussi les éclats de lumière que je fais ressortir. Contrairement à ce que j'entends, je dirais que le livre n'est pas un réquisitoire contre le Congo, le régime en place ni contre l'Eglise, les institutions mais c'est plutôt un plaidoyer. Un plaidoyer pour quoi? D'abord pour l'unité nationale; quand vous voyez sur internet, les opposants à l'étranger, la diaspora de plus en plus en appelle à la division du pays. C'est un peu comme au Soudan où il y a désormais le Soudan nord et sud. Il y en a qui pensent qu'il faut qu'il y ait aussi le Congo nord, le Congo sud, je dis non! Je dirais que c'est de la lâcheté, cela ne nous honore pas. Un petit pays comme le nôtre le diviser pour quoi? S'il y a des problèmes on doit y faire face.

Ensuite c'est un plaidoyer pour l'enseignement social de l'Eglise qui porte sur quatre piliers comme vous le savez. D'abord la dignité de la personne humaine; il n'y a qu'à voir comment se passent les funérailles, les veillées mortuaires, on n'a plus le sens du sacré. J'ai vu

des gens s'asseoir, manger sur des pierres tombales, aller aux funérailles presque à moitié dévêtus. Ou même le traitement qui est infligé aux prisonniers, aux détenus. C'est un plaidoyer aussi pour le bien commun. Je ne dis pas qu'en Occident tout est parfait, néanmoins ils ont le sens du bien commun. Chez nous c'est moi, ma famille, ma région, mon pays. C'est toujours le moi, on n'a pas le sens du bien commun. C'est aussi la justice sociale. Nous sommes bénis de Dieu, nous avons la pluie pratiquement tout le temps, nous avons les richesses naturelles. Chacun de nous devait avoir sa part s'il y avait le partage équitable comme le disait Jean Paul II. Comment comprendre qu'il y ait des gens qui vont mourir sans avoir épuisé le dixième de leur fortune? A quoi cela aura servi? Pourquoi avoir 10 maisons, 15 maîtresses ou 7 amants et puis 20 taxis? Pourquoi amasser tout cela? C'est cela mon plaidoyer, la justice sociale: donner aux gens le minimum. Les gens ne demandent pas grand-chose, ils veulent simplement l'électricité, l'eau, les routes et le reste le Seigneur nous donne la santé afin que nous puissions gagner notre vie à la sueur de notre front. C'est là le sens des offrandes qu'on nous demande à l'Eglise, le pain et le vin. Nous les apportons et nous disons voilà Seigneur, nous te bénissons pour ce que ta main nous a donné. Mon livre est vraiment un plaidoyer, ce n'est pas un réquisitoire contre quoi que ce soit ou qui que ce soit. (A suivre)

Propos recueillis par
Aristide Ghislain NGOUMA

Journée internationale de la femme

«Cultivez votre féminité, votre spécificité de femme avec capacité!»

A l'occasion de la journée internationale de la femme, le 8 mars prochain, nous voulons tout d'abord, fêter et honorer toutes les femmes qui sont l'honneur et l'avenir de notre pays: toutes celles dont on ne parle pas qui nourrissent, travaillent, élèvent leurs enfants avec cette touche maternelle faite d'humilité et de cette grâce féminine qui fait leur spécificité, leur charme et qui force le respect.



Le 8 mars: la femme à l'honneur.

Cela nous permet de nous interroger sur l'avenir de la femme africaine, puisqu'il en est beaucoup question ces temps-ci. Il semble que la femme africaine dans la spécificité de sa vocation soit attaquée de toute part avec l'appui à la fois financier et organisationnel de structures internationales et mondialistes qui en ont fait leur priorité. Sous-couvert d'égalitarisme, la théorie du Genre qui se répand, tend à faire disparaître le rôle si spécifique de la femme qui en fait sa grandeur.

Il n'y a plus d'aide humanitaire dans laquelle l'appui à la diffusion de la théorie du genre ne soit imposé! Qu'en sera-t-il de la femme si ces idéologies sont appliquées?

Femme engloutie dans la fumée de l'abolition des sexes qui disparaîtront aux dépens des orientations sexuelles que chacun choisira, mère évaporée au profit des techniques de procréation médicalement assistée. Que restera-t-il de cet attachement affectif viscéral qui unissait la maman à son bébé dans une relation privilégiée de confiance et d'abandon - déjà avant la naissance - et qui fait la grandeur de la maternité physiologique? La maman a toujours été respectée dans sa fonction jusqu'à avoir fait une fête spéciale: «la fête des mères». Que va-t-elle devenir? En effet, les mots eux-mêmes vont disparaître comme en France. Il n'y aura plus de mère ou de père mais le titre anonyme de parent 1 ou 2... Judith Butler, la théoricienne du Genre avait prévu tout cela en écrivant, antérieurement sur cette théorie, un livre sur la puissance des mots. En changeant les mots, tout peut être changé! En touchant à la femme, à la féminité, c'est à la structure même de la famille et de la société que l'on s'attaque.

Aussi, Mesdames, nous vous le demandons, cultivez votre féminité, votre spécificité de femme avec toute sa délicatesse, sa saveur, son mystère, sa capacité de donner, de se donner et s'abandonner à l'image de celle qui est votre modèle, la Vierge Marie, que l'Eglise, qui a toujours fait la promotion de la femme (puisque c'est elle qui a permis de supprimer l'esclavage des femmes), a promu leur égalité dans la voie du salut. N'est-elle pas la seule religion à avoir compris le regard si aimant de Dieu sur la femme dont il a voulu naître de l'une d'elles et en faire une Mère pour tous. Ne vous laissez pas manipuler au profit d'un faux égalitarisme qui ne ferait que vous utiliser et vous rabaisser. C'est de respect dans votre identité dont vous avez besoin et non pas de disparaître dans un magma asexué fugitif.

Que cette fête de la femme soit vraiment votre fête! La fête de la grandeur de votre vocation de fille, d'épouse et de mère, la fête de votre féminité. Que serait l'humanité si la féminité disparaissait? Un monde aride, brutal, violent et sans pitié. Les hommes (fils, maris, pères) ont besoin de votre présence féminine. L'humanité entière a besoin de cette touche féminine qui rend le monde plus habitable.

Les aînés du Mouvement pour la vie

COMMUNIQUE

Les anciens élèves, étudiants et collègues de Sr Marie-Thérèse Nkouka, religieuse de la Congrégation des sœurs de la Divine Providence de Ribeaupvillé, sont priés de prendre contact avec:

- Abbé Mathieu BAKANINA

Curé de la paroisse Saint François d'Assise

Tél.: +242 06 825 26 28

- Abbé Norbert MBUNZU

Curé de la paroisse les Saints Martyrs de Kingouari

Tél.: +242 06 666 39 74 / 05 527 16 37

Archidiocèse de Brazzaville

L'abbé Arnaud Louaza, nouvel aumônier du groupe E.p.v

Vicaire coopérateur de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Baongo, avec résidence au Foyer Abraham, l'abbé Arnaud Louaza a été nommé, aumônier diocésain du groupe E.p.v (Evangile, prière et vie), le Renouveau charismatique par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Il remplace l'abbé Yvon Dalla, vicaire de la paroisse Saint Antoine de Padoue de Koubola, qui y a passé trois mois. Le décret de nomination, conformément aux canons 317 et 565 date du 10 janvier 2013.

Reconnu pour «ses qualités pastorales, spirituelles et intellectuelles», lit-on dans ce décret en son article 1, l'abbé Arnaud Louaza n'est pas sans ignorer la délicatesse d'une telle charge, pour l'animation d'un groupe jusqu'ici sans berger diocésain, depuis la disparition, le 1^{er} novembre 2010, du regretté Alain Bruno Péa Elée. Un groupe qu'il apprend à dé-

couvrir davantage. C'était le cas d'ailleurs, le samedi 9 février dernier, à l'occasion de la messe qu'il a célébrée, à la permanence du Renouveau charismatique, à la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Messe d'entrée en la matière? Son homélie portait sur trois pistes: la révision de notre mission apostolique, le repos en Dieu seul, la compassion pour les brebis. L'aumônier diocés-



Abbé Arnaud Louaza.

sain du Renouveau charismatique a insisté sur l'unité au sein du groupe, l'ouverture à l'œuvre de l'Esprit, savoir y res-

ter disponible. Avec un accent particulier sur les 40 ans du Renouveau dont l'année jubilaire au plan national a été ouverte en novembre 2012 à Ouessou, et par l'archevêque de Brazzaville, au niveau diocésain, en janvier 2013. Il faut l'avouer, la collégialité est plus qu'à rechercher au sein de ce groupe, pour le redynamiser et pour lui redonner son souffle d'antan. L'actuel aumônier n'a-t-il pas sollicité les prières de tous en se mettant à genoux au milieu d'eux?

Les responsables diocésains et paroissiaux y compris ceux des secteurs et des mystères spécialisés étaient présents à cette première messe avec le nouvel aumônier.

Azer ZATABULI

Etude de Maître Brislain KOUTOU
Notaire
Sise 93, avenue MOE KATT MATOU, immeuble BATCHI
entre Warid Congo et la boulangerie Gerbe d'or
Pointe-Noire
Téléphone: 06 657 45 55/ 04 433 87 96

INSERTION LEGALE

«LA GENERALE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT»

Société A Responsabilité Limitée
RCCM numéro CG/PNR/10 B 1767
Avenue BITALIKA NDOMBI, zone industrielle de KM4
Téléphone: 04 444 25 25
Pointe-Noire

Par acte authentique reçu par le Notaire soussigné en date à Pointe-Noire, du vingt-quatre Avril deux mil douze, enregistré le onze Mai de la même année, folio 086/56, numéro 3754, les associés de la société GENERALE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT, en sigle «GSA», ont procédé à l'extension de l'objet social, puis à l'augmentation du capital social.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL:

L'objet de la société GSA SARL consiste, désormais, en:

- Transport et vente (marchandises, agrégats et eau potable) et logistique;
- Génie mécanique;
- Toutes prestations de services: assainissement, désinfection, dératisation, le commerce et la représentation commerciale.

AUGMENTATION DU CAPITAL:

Le capital de la société GSA, qui était de 1.000.000 F. CFA à la constitution, est augmenté à 50.000.000 F. CFA par voie d'apports nouveaux en numéraire.

Mentions modificatives ont été faites au Registre de commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire, le 14 mai 2012.

La gérance est assurée pendant quatre ans par Monsieur Guy Roger Noël MASSANGHA.

Pour avis

Le Notaire

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1^{er} étage immeuble City Center, B.P: 587,
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60;
E-mail: moussounda_jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE DIVERSITES SERVICES

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège: 21, Rue Sangha (La Poudrière)
Brazzaville

INSERTION LEGALE

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 15 décembre 2012, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-poto, la même date, sous Folio 11/09, n°095, il a été constitué une Société dénommée: «DIVERSITES SERVICES», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: le capital social de la Société est de: 1.000.000 F. CFA;

Siège: Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au numéro 21 de la rue Sangha (La Poudrière);

Objet: La Société a pour objet, en République du Congo:

- * Construction, Bâtiment et Travaux Publics, peinture, manutention, assainissement, fleuriste,
- Import-export;

Durée: La durée de la société est de 99 années;

RCCM: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/13 B 3950, délivré le 21 janvier 2013;

Gérance: Suivant Procès-verbal de décisions de l'associé unique, à savoir: Monsieur KAYA François, de nationalité Congolaise, est la Gérant de la Société; Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Afric' AVIS DE RECRUTEMENT N°001 AOGC DISTRIBUTION AFRIC'

Titre de Poste: Directeur Commercial et Marketing (DCM)

Lieu d'affectation: Brazzaville

Nationalité: Congolaise

Date limite de dépôt de candidatures:

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Générale AOGC-DISTRIBUTION AFRIC' au plus tard le 15 mars 2013 aux adresses suivantes:

- Pointe Noire:
Agence AOGC-DISTRIBUTION AFRIC' base industrielle à côté de la Clinique Louise Michel.
- Brazzaville:
Direction Générale AOGC -DISTRIBUTION AFRIC' à côté de la SCLOG en face de la Direction Départementale des impôts de Brazzaville /Inspection divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la propriété foncière de Brazzaville centre.

Missions et attributions:

- 1- Coordonner et impulser les activités commerciales des services, agences et antennes
- 2- Elaborer les stratégies de développement commercial particulièrement:
 - déterminer et organiser les plans d'action afin de développer le chiffre d'affaires;
 - élaborer les objectifs de vente: prévision des volumes de vente à réaliser sur les marchés actuels ou futurs;
 - définir la relation client: suivi de certains grands comptes;
 - négocier les prix et remises à accorder aux clients industriels;
- 3- Organiser la force commerciale par les activités suivantes:
 - former et fédérer ses équipes afin d'augmenter leur productivité et développer leurs compétences;
 - fixer les objectifs de ses équipes et en assurer le suivi;
 - Rendre compte auprès de la Direction Générale des résultats commerciaux de l'entreprise.

Profil exigé:

- Formation supérieure de type BAC plus 4 ou plus 5,
- Une bonne expérience professionnelle de plus de cinq (5) acquise dans le domaine commercial et marketing.
- Bonne connaissance de SAP, Word et d'Excel
- Excellente connaissance en français et bonne connaissance de l'anglais

Dossier de candidature:

- Une lettre de motivation (préciser le poste faisant l'objet de votre candidature)
- Un Curriculum Vitae avec photo format (adresse complète, téléphone mobile, email)
- Les attestations de service des emplois précédents
- Les photocopies des diplômes (sous réserve de vérification de l'authenticité des diplômes)



A.O.G.C. Distribution ; Société anonyme au capital de 100.000.000 FCFA Siège social : ex centre médico-social,
Passage a niveau rue Mbochis, B.P. : 15073
Brazzaville-République du Congo R.C.C.M. n° cg/BZV/11 b 2844 ; NIU : M2011110001776115 Tél. : +242 06 508 03

Afric' AVIS DE RECRUTEMENT N°002 AOGC DISTRIBUTION AFRIC'

Titre de Poste: Directeur d'Exploitation (DEX)

Lieu d'affectation: Brazzaville

Nationalité: Congolaise

Date limite de dépôt de candidatures:

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Générale AOGC-DISTRIBUTION AFRIC' au plus tard le 15 mars 2013 aux adresses suivantes:

- Pointe Noire:
Agence AOGC -DISTRIBUTION AFRIC' base industrielle à côté de la Clinique Louise Michel.
- Brazzaville:
Direction Générale AOGC -DISTRIBUTION AFRIC' à côté de la SCLOG en face de la Direction Départementale des impôts de Brazzaville /Inspection divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la propriété foncière de Brazzaville centre.

Missions:

- 1- Elaborer et mettre en place le programme d'investissement à court et à moyen termes sur l'ensemble des installations de distribution du réseau et des clients hors réseau;
- 2- Superviser et/ou veiller à l'entretien et la maintenance des installations et équipements existants particulièrement les stations-services;
- 3- Faire appliquer les procédures d'exploitation des installations opérées par ou pour le compte de AFRIC', ainsi que celles relatives au transport, aux achats et approvisionnements et au HSQE;
- 4- Superviser et s'assurer de la disponibilité du produit en coordination avec le Directeur la SCLOG;
- 5- S'assurer du respect par les transporteurs, les partenaires et les sociétés de maintenance des prescriptions techniques, standards et normes en vigueur;
- 6- Gérer les relations avec les partenaires (SNPC, SCLOG, transporteurs, etc...);
- 7- Veiller à la livraison des commandes et superviser l'activité du personnel impliqué dans la livraison des produits;
- 8- Participer à la réception des travaux des installations et constructions neuves.

Profil exigé:

- Formation supérieure de type BAC plus 4 ou plus 5,
- Une bonne expérience professionnelle de plus de cinq (5) acquise dans le domaine d'exploitation et logistique.
- Bonne connaissance de SAP, Word et d'Excel
- Excellente connaissance en français et bonne connaissance de l'anglais

Dossier de candidature:

- Une lettre de motivation (préciser le poste faisant l'objet de votre candidature)
- Un Curriculum Vitae avec photo format (adresse complète, téléphone mobile, email)
- Les attestations de service des emplois précédents
- Les photocopies des diplômes (sous réserve de vérification de l'authenticité des diplômes)



A.O.G.C. Distribution ; Société anonyme au capital de 100.000.000 FCFA Siège social : ex centre médico-social,
Passage a niveau rue Mbochis, B.P. : 15073
Brazzaville-République du Congo R.C.C.M. n° cg/BZV/11 b 2844 ; NIU : M2011110001776115 Tél. : +242 06 508 03 62

Droits de l'homme

Protéger les défenseurs de l'homme contre les risques et dangers liés à leur travail

Brazzaville. Du 25 au 27 février 2013, la salle de conférence de la S.i.l (Société internationale de langues)-Congo a abrité un atelier de renforcement des capacités en matière d'analyse de risques et de sécurité numérique et d'élaboration des stratégies de protection des défenseurs des droits humains. Organisé, conjointement, par l'Oddhc (Organisation pour le développement et les droits humains au Congo) et l'Adhuc (Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral), avec l'appui du P.c.p.a (Programme concerté pluri acteurs), cet atelier s'est inscrit dans le cadre du projet «*Contribution à la protection des défenseurs de l'homme contre les risques et dangers liés à leur travail en République du Congo*». Il a eu pour objectif global de contribuer au renforcement de la sécurité des droits de l'homme en République du Congo.

Pour Sylvie Mfoutou Banga, présidente de l'O.d.d.h.c, «*la promotion et la protection des droits de l'homme sont l'œuvre quotidienne des défenseurs des droits de l'homme. Ceux-ci sont, en réalité, des hommes et des femmes, chacun dans sa corporation, en association ou individuellement, ne supportant pas le sentiment d'injustice, dénoncent, à la lumière des textes normatifs, les violations en leur connaissance, par l'information ou par des actes plus engagés (marche, communiqué de presse, assistance judiciaire, ...). Ce sont, entre autres, ceux qui sont engagés dans les organisations classiques de défense des droits de l'homme, les syndicalistes des travailleurs, les responsables des associations des élèves et étudiants, et des responsables des groupes sociaux défavorisés ou marginalisés. Le problème est que le travail de défenseur est, à la fois, passionnant et risqué, selon les sujets abordés, les causes défendues, les personnes mises en cause, etc. En République*

du Congo, comme ailleurs, les dangers et risques inhérents à ce travail sont réels. D'où l'organisation de cet atelier de renforcement des capacités en matière d'analyse de risque et de sécurité numérique et d'élaboration des stratégies de protection des défenseurs des droits humains» Ouvrant les travaux et remerciant les organisateurs, Alain Mbemba, responsable de la formation et de l'animation au P.c.p.a, a déclaré: «*Quand ce projet a été analysé, toute la commission technique d'évaluation des projets était unanime. En effet, le métier de défense des droits de l'homme dans notre pays qui sort d'une longue période de monopartisme de 1963 à 1990, soit 27ans, n'est pas sans risque, surtout dans un pays où la majorité de la population n'a pas une connaissance suffisante de ses droits. Observons seulement ce qui se passe autour de nous, dans les marchés, dans les quartiers, dans les tribunaux. Cette initiative conjointe Oddhc et Adhuc est donc la bienvenue au Fap (Fonds d'appui*



Les participants pendant la séance de travail.

pays). Aussi le P.c.p.a vous encourage à poursuivre cette action, afin d'arriver à une loi sur la protection des défenseurs des droits humains.» Au cours de cet atelier, qui a eu également, des objectifs spécifiques, à savoir: renforcer les capacités des défenseurs des droits de l'homme sur l'analyse des risques et de sécurité numérique et, élaborer les stratégies de protection des défenseurs des droits de l'homme, trente défenseurs des droits de l'homme ont renforcé leurs capacités en matière d'analyse des risques et sécurité numérique de l'homme et réfléchi sur les mécanismes éventuels à mettre en place pour leur sécurité. Ce faisant, ils se sont appuyés, le premier jour, sur la problématique de l'analyse des risques inhérents au travail des défenseurs des droits de l'homme. Ce qui leur a permis d'élaborer un plan stratégique national de leur sécurité. Les deux derniers jours, ils ont mis l'ac-

cent sur la théorie et la pratique de la sécurité numérique. Rappelons que cet atelier est intervenu, après la formation sur la collecte, le dépouillement, l'analyse et le traitement des données; les missions de recensement et d'évaluation des défenseurs des droits humains dans les localités de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Djambala et Ouesso, ainsi qu'après la rédaction du rapport sur la situation des défenseurs des droits de l'homme en République du Congo. Les résultats visés au cours de cet atelier ont été: donner suffisamment des connaissances aux défenseurs des droits de l'homme en matière d'analyse des risques et de sécurité numérique et, élaborer un plan stratégique national de protection des défenseurs des droits de l'homme.

Viclaire MALONGA

Séminaire-atelier sur la gestion de la recherche scientifique

Pour une meilleure rédaction des demandes de subventions...

Le ministre de l'enseignement supérieur, Georges Moyen, a procédé, mercredi 27 février 2013, à l'amphithéâtre «Le phénotype», à l'ouverture du séminaire-atelier sur le renforcement des capacités, dans le domaine de la gestion de la recherche scientifique. Ce séminaire-atelier s'est tenu sur le thème: «*Pour une meilleure rédaction des demandes de subventions et collaboration dans la recherche scientifique*». Il a eu pour ambition de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les chercheurs de la sous-région Afrique centrale.



Georges Moyen.

Après le Gabon, en mars 2011, le Cameroun, en mars 2012, le tour est revenu au Congo-Brazzaville. Pour ce séminaire, le Congo a bénéficié de l'appui de Carima (Association de la gestion de la recherche et de l'innovation en Afrique centrale), qui est le premier organisme professionnel du secteur. Les experts en la matière ont procédé à un tour d'horizon des défis actuels à relever dans le domaine de la recherche. Il s'agit, en partie, de l'insuffisance des capacités nécessaires à une gestion efficace des activités de recherche et de l'innovation dans les universités de la sous-région Afrique-centrale. Le patron du département de l'enseignement supérieur, Georges Moyen, a expliqué, à cet effet, l'intérêt de la recherche pour une université. «*Il n'y a pas une université performante sans une recherche. Toutes les institutions de la recherche doivent, désormais, pouvoir assumer leur rôle dans le développement de la recherche*», a-t-il affirmé. Georges Moyen a, en outre, indiqué que la consolidation des chercheurs, la maximisation des effets attendus de la communauté internationale, pour le financement des projets de recherche, restent attentes prioritaires. En réponse aux difficultés auxquelles sont confrontés les chercheurs dans la sous-région Afrique centrale, ce séminaire-atelier devrait charger d'espoir les cadres et agents du secteur de l'enseignement.

Hordel BIAKORO

Vie syndicale

La Fesythgc adhère à la C.s.t.c

Hôtel de ville de Brazzaville. Salle de mariage. Les transporteurs de taxis et de bus de la ville de Brazzaville, organisés en plusieurs associations, ont tenu, dimanche 24 février 2013, leur première assemblée générale pour marquer leur adhésion à la Fédération syndicale des professionnels des transporteurs, hôtellerie et gardiennages du Congo. Une fédération affiliée à la C.s.t.c (Confédération syndicale des travailleurs du Congo). L'ouverture et la clôture de cette assemblée ont été présidées par Elault Bello Bellard, président de la C.s.t.c, en présence de Raymond Costodes Tatys, vice-président, et de Mme Anne Marie Nzila, secrétaire chargée de la juridiction. On a noté, également, la présence de Carel Cyrille Dzoundou, coordonnateur de la Fesythgc (Fédération syndicale des professionnels des transports, hôtellerie et gardiennages du Congo), des départements de Brazzaville et du Pool.

Deux moments forts ont marqué cette assemblée générale: d'abord, l'adhésion commune des associations des professionnels des transports de la commune de Brazzaville à la fédération et, ensuite, la mise en place des instances dirigeantes de cette fédération syndicale, dans le département de la ville de Brazzaville, pour la section transport en commun. Les différentes associations des professionnels des transports ont adhéré à la Fesythgc, en faisant une déclaration commune, dans laquelle elles ont pris l'engagement solennel d'être, désormais, membres de ce syndicat. «*Nous, professionnels des transports exerçant dans la commune de Brazzaville, ayant pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et du programme d'action syndicale de la Fesythgc,*

Fédération affiliée à la C.s.t.c, marquons notre adhésion commune à la Fesythgc, pour mieux assurer la défense de nos droits», dit, en substance, cette déclaration, dont les signataires sont les responsables de toutes ces associations. A la fin des travaux de cette première assemblée, des instances dirigeantes, composées de: un comité communal de 55 membres, un secrétariat général comptant 17 membres et une commission de contrôle et de vérification de cinq membres, ont été mises en place. Au nom de la C.s.t.c, Elault Bello Bellard, président de cette confédération, prenant acte de cette adhésion de la section des transporteurs, a déclaré: «*Cette assemblée générale constitutive a comblé un vide, qui a été à l'origine d'une grande instabilité, depuis de lon-*



Elault Bello Bellard félicitant les membres du bureau.

gues années, touchant ainsi le secteur névralgique des transports dans la ville-capitale. La C.s.t.c est la première centrale syndicale et principale partenaire sociale du gouvernement. Après avoir unifié plusieurs syndicats de l'enseignement, elle s'est attaquée, avec succès, à organiser le secteur sensible du transport, en facilitant ainsi la tâche du gouvernement et des autorités municipales, en leur offrant un interlocuteur valable, avec qui, désormais, il trouvera des solutions, tout en garantissant la paix sociale au Congo. Par cette prise en main de tous les secteurs du monde du travail, la C.s.t.c entend jouer, pleinement, son rôle d'encadrement et de véritable partenaire de développement. Aujourd'hui, enfin, nous voici

unis autour de cette grande famille pour parler désormais le même langage, parce que le syndicat, c'est une toute science, le syndicat c'est toute une

famille, le syndicat, il faut avoir une volonté de faire pour s'y atteler. Vous avez pris la responsabilité, ici et maintenant, de vous regrouper en une seule fédération, afin que vous soyez entendus auprès de nos partenaires sociaux. J'ai cité le Ministère du travail, j'ai cité la municipalité de Brazzaville, mais en passant toujours par la C.s.t.c...Le syndicat, ce n'est pas seulement revendiquer, c'est la formation, la compréhension et le dialogue. Nous privilégions, désormais, le dialogue, avant toute action. Cette rencontre a permis aux dirigeants de la C.s.t.c de sensibiliser les transporteurs sur la place du syndicat dans le monde du travail.

Philippe BANZ

Croix-rouge congolaise

Des kits abri pour soutenir les sinistrés de la Tanaf

Judi 21 février 2013, la Croix-rouge congolaise a organisé, au centre sportif de Makélékélé, à Brazzaville, une cérémonie de remise des kits abri à 190 ménages sinistrés, suite à l'inondation causée par une pluie torrentielle. Ces derniers sont logés au siège du premier arrondissement Makélékélé et au siège du quartier 5 Ngangouoni. Ces kits abri, don de la Fédération internationale des sociétés Croix-rouge sont composés des outils, des bâches, des planches (chevrons et lattes). Pour Albert Mbéri, secrétaire général de la Croix-rouge congolaise, ces kits abri permettront aux sinistrés bénéficiaires, dont les maisons ont été partiellement ou complètement détruites, de se reloger. En attendant la prise en charge totale par les pouvoirs publics. Les bénéficiaires, très joyeux, ont remercié les donateurs pour ce don.

Signalons que l'installation desdits kits abri auprès des ménages sera assurée par les bénévoles et volontaires de la Croix-rouge qui ont été formés en la matière.

Pascal BIOZI KIMINO

Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville,
Sis 35, avenue Auxence ICKONGA, 1er étage immeuble IWANDZA
(Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville.
Tél: (242) 05 536.17.98/06 665.34.83
E-mail: ludomoungungu@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE A BRAZZAILE BELI SASHA GROUP

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 100.000.000 de Francs CFA
Siège social: Parcelle 01, lot 06, section 805,
secteur 30 de la ville de Ouagadougou
BURKINA FASO
RCCM: BF OUA 2006 B 2537

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société dénommée BELI SASHA GROUP, en sigle B.S GROUP S.A.R.L, tenue en date du 10 janvier 2013 à Ouagadougou (Burkina Faso), enregistré à la recette des impôts de Baskuy Sud (Burkina Faso), le 23 janvier 2013, folio 90, Bordereau 084/7, case 084, déposé au rang des Minutes de Maître Ludovic MOUNGUENGUE, Notaire en la résidence de Brazzaville, le vingt février deux mil treize, et enregistré à la recette des impôts de Poto-Poto, à Brazzaville (République du Congo), le même jour, sous folio 34/17, numéro 496, il a été décidé de l'ouverture, à Brazzaville, d'une succursale de ladite société présentant les caractéristiques suivantes:

- **OBJET:**
- La confection de briques, tuiles, pavés, carreaux, etc.;
- L'import-export de tous matériaux de construction;
- La représentation commerciale; la production;
- Le commerce général;
- Génie-civil et travaux publics;
- Etude, coordination et suivi de routes et d'aménagement de piste;
- Travaux mécanisés légers et lourds;

- Entretien, réhabilitation et construction de routes en terre;
- Construction d'ouvrage, de drainage d'ouvrage d'art avec haute intensité de main d'œuvre;
- Etanchéité, revêtement, peinture, vitrerie, menuiserie.

• **ADRESSE DE LA SUCCURSALE:** 19, rue Mongo, Poto-Poto, Brazzaville (République du Congo);

• **DEPÔT AU GREFFE:** Le vingt-cinq février deux mil treize, sous le numéro 13 DA 237;

• **IMMATRICULATION:** la succursale a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 25 février 2013, sous le numéro CG/BZV/13 B 4106;

• **GERANCE:** Monsieur DIASSO François De Paul est nommé gérant de cette succursale.

Pour Avis

Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire

Office Notarial Me Jean Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville Brazzaville
B.P: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: etudebouboutou@yahoo.fr
République du Congo

VUCLAIR OPTIQUE

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle/Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: Immeuble ARC, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO - Centre-ville
Brazzaville (République du Congo)
RCCM: CG - BZV - RCCM 13 B 4109 - République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du 25 février 2013, reçu par Maître Jean Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire titulaire d'un Office notarial à la résidence de Brazzaville, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique;

Objet social: la Société a pour objet, en République du Congo et à l'Etranger:

- Vente des produits: Optiques alimentaires, habillement, électroménagers; import-export.

Et, généralement, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Dénomination sociale: VUCLAIR OPTIQUE;

Siège social: Immeuble ARC, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO - Centre-ville-Brazzaville (République du Congo);

Durée: La durée de la société est fixée à 99

années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital social: Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraires;

Administration de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur GOCKABA-GOCKARD Lin Gloria Tiburce, avec les pouvoirs les plus étendus en pareille matière;

Dépôt légal: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26 février 2013, sous le numéro 13 DA 241;

Immatriculation: La Société VUCLAIR OPTIQUE est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV RCCM 13 B 4109.

Pour avis
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
Notaire

MAÎTRE Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville Brazzaville.
Tél: (00242)05.775.69.43/04.418.20.81 ; B.P: 15.244
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«CHINA ZHONG XIANG DEVELOPMENT CO.LTD» S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de CINQ MILLIONS (5.000.000) FRANCS CFA
Siège Social: Madibou, Brazzaville
RCCM: CG/BZV/13 B 4013
REPUBLIQUE DU CONGO.

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 30 novembre 2012, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 3 décembre 2012, sous Folio 212/33, numéro 3294, il a été constitué une Société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «CHINA ZHONG XIANG DEVELOPMENT CO. LTD»;

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

Associé Unique: Monsieur ZHAO XIONG;
Capital Social: CINQ MILLIONS (5.000.000) FRANCS CFA, divisé en (100) parts de CINQUANTE MILLE (50.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par l'associé unique;

Siège social: Madibou, Brazzaville;
Objet social: La société a pour objet, en République du Congo:

- * La culture des légumes;
- * La fabrication des outils agricoles;
- * L'élevage de volaille, de porcs et de moutons;
- * La vente du matériel agricole;
- * La vente des produits du ciment (pavés, tôles, panneaux dalles et balustres);
- * La fabrication des produits métallurgiques

(fers à béton, pointes, pelles, marteaux);
* Le bâtiment et les travaux publics.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 30 novembre 2012, et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 3 décembre 2012, sous folio 212/34, numéro 3295, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par l'associé unique;

Gérant statutaire: Monsieur ZHAO XIONG;
Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal du Commerce de Brazzaville, le 1^{er} février 2013, sous le numéro 13 DA 117;

Immatriculation au R.C.C.M: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 1^{er} février 2013, sous le numéro CG/BZV/13 B 4013.

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1^{er} étage immeuble City Center, B.P: 587,
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60;
E-mail: moussounda_jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

EQUATEUR CONSTRUCTIONS

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de: 50.000.000 F. CFA
Siège Social: Brazzaville, Immeuble Ex-Papyrus, Av. Charles DE GAULLE,
Marché Plateau Centre-ville

INSERTION LEGALE

Aux termes des actes reçus le 20 Février 2013 par le notaire soussigné, dûment enregistré aux Domaines de Poto-Poto, le 27 Février 2013, sous le folio 38/9/566, il a été créé la société dénommée «EQUATEUR CONSTRUCTIONS», dont les caractéristiques ci-après:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Capital: 50.000.000 F. CFA;

Siège: Brazzaville, Immeuble Ex-Papyrus, Avenue Charles DE GAULLE;

Objet: La construction, les Bâtiments et Les Travaux Publics, les Etudes et le Conseil;

Durée: 99 années.

Elle est immatriculée sous le n° CG-BZV-RCCM-13-B-4117 du 28 Février 2013.

Monsieur METODAKOU EHOUEDE Urbain a été nommé gérant statutaire.

Dépôt de deux expéditions des statuts au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Le travail enseignant: le visible et l'invisible

Le travail enseignant est peu visible. Il n'en est pas moins réel et pénible. Notre exposé n'a pas pour finalité la déploration. Il ne vise pas non plus à placer les enseignants dans un quelconque classement des métiers les plus pénibles ou les moins reconnus. Il est indissociable de la volonté de transformer ce travail que l'on rend visible. Le transformer, parce que derrière ce travail, il y a des hommes et des femmes, de la souffrance parfois qui dévore le reste de l'existence mais aussi des satisfactions qui l'illuminent. Tous ces moments, nous les avons connus pendant quarante deux ans et nous voudrions donc les partager avec vous. Notre exposé s'articulera autour des points suivants: D'abord, le travail enseignant et ses enjeux; ensuite, les difficultés ordinaires du travail à la souffrance au travail: reconsidérer un métier déstabilisé par la critique. Quel artisan, vieilli dans le métier, s'est jamais demandé, sans un pincement de cœur, s'il a fait de sa vie un sage emploi?

Le travail enseignant et ses enjeux

Enseigner la société, transmettre des valeurs, la formation civique et l'éducation aux droits de l'homme, faire acquiescer à ses élèves des habitudes, des attitudes, un comportement compatibles avec les règles de la morale courante et des coutumes, afin que chaque enfant devienne capable de se conduire normalement dans le milieu social où il est appelé à vivre. L'éducation est un «facteur vital» pour le développement et elle contribue d'une part à la croissance de la production et de la productivité, et d'autre part, elle produit des effets indirects sur d'autres facteurs parmi lesquels on peut citer le contrôle de l'accroissement démographique.

L'école a toujours eu la triple mission d'instruire, d'éduquer et de socialiser. Dans la formation professionnelle des éducateurs publics, on insiste surtout sur l'acquisition des moyens: comment donner une leçon d'histoire, de géographie, de maths, de physique-chimie, etc. mais on oublie surtout l'essentiel: quel but veut-on atteindre en obligeant les enfants à venir à l'école plusieurs années de suite? Ce but dépend naturellement des conceptions politiques de l'Etat. Déjà Montesquieu au XVIII^{ème} siècle écrivait dans l'Esprit des lois, que «c'est dans le gouvernement républicain que l'on a besoin de la toute puissance de l'éducation».

Le gouvernement français l'avait compris. C'est pourquoi, dans la loi d'orientation du 10 juillet 1989, il précisait: «Le droit à l'éducation est garanti à chacun, afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté».

Le but de l'éducation publique, dans une démocratie qui se veut authentique et qui veut progresser, c'est de donner aux enfants et aux adolescents sur le banc de l'école, une formation morale et civique qui développe en eux les qualités indispensables au futur citoyen: - le sentiment du devoir et de l'esprit de solidarité; - le sentiment de la responsabilité à l'égard de soi-même et des autres; - le meublage de leur esprit et le développement de leur intelligence.

Face à des salaires très pauvres, les enseignants cherchent à survivre, en émigrant vers des administrations «plus reposantes et où le travail est mieux rémunéré», en grossissant le secteur informel de l'économie, en donnant des cours privés et par des grèves qui ont souvent mis en danger l'année scolaire. En Grèce, l'enseignement de

l'histoire vise la construction sociale du passé et la constitution de l'Etat-nation. Pour atteindre cet objectif, les programmes et, surtout, les manuels scolaires (très souvent d'ailleurs il s'agit d'un manuel unique par discipline et par niveau) sont étroitement contrôlés par le gouvernement, en l'occurrence par la commission qui prescrit ce qu'il faut enseigner à chaque période. En règle générale, cette commission est en étroite relation avec le parti ou la fraction politique au pouvoir:

- par la permanence des contenus idéologiques depuis la constitution de l'Etat grec, tout particulièrement de ceux qui se proposent de former la conscience nationale;
- par l'étroite relation entre politique nationale et politique éducative dans tous les domaines et dans toutes les disciplines.

Ainsi, réformes et contre-réformes se sont succédées dans cette arène dans laquelle les savoirs scolaires -surtout la langue, (grec ancien et grec moderne), l'histoire et la géographie (les deux disciplines sont liées), mais aussi les disciplines scientifiques- occupent une place de choix. Il est d'ailleurs fréquent que les manuels subissent des «toilettes idéologiques», à la suite des changements politiques. Ainsi, on met en perspective l'évolution de l'enseignement de l'histoire non seulement en tant qu'invention des traditions à usage politique et idéologique, mais encore en tant que pièce maîtresse dans le processus d'émergence et de constitution de l'Etat-nation.

En Afrique du Sud, quelques réflexions ont été menées sur l'histoire du curriculum dans ce pays. Historiquement, en Afrique du Sud, le curriculum a été élaboré de façon centralisée et mis en œuvre par décret plutôt que par consensus. Il était caractérisé par sa fragmentation (nombreux départements d'éducation séparés par un critère de race). Sous l'apartheid, la politique éducative était caractérisée par son engagement dans l'idéologie du mouvement nationaliste chrétien, dans le racisme et le sexisme. Le curriculum d'histoire était particulièrement marqué par ces caractéristiques.

L'histoire était dominée par l'historiographie nationaliste afrikaner, favorisait l'analyse «grand homme» et ne traduisait certainement pas l'immense accroissement du savoir et de la théorie sur la question, particulièrement après les années 60, lors de l'éclosion de l'histoire africaine, de l'histoire marxiste et de l'histoire sociale. La discipline «Histoire» était conçue par ces faiseurs de curriculum comme la simple et rigoureuse découverte et reproduction des faits à propos du passé. Malgré tout, l'histoire a



Par Côme Kinata.

un rôle à jouer dans la nouvelle Afrique du Sud.

L'écrasante majorité des réponses à la question du rôle de l'histoire dans leur vie se résume dans la réponse d'un élève de l'école primaire d'Emmarentia (une école autrefois «blanche» implantée dans un quartier favorisé de Johannesburg) qui demanda: «Comment pouvons-nous nous comprendre nous-mêmes, si nous ne connaissons pas notre histoire?». Pour ces élèves, la relation entre la compréhension de sa propre histoire et la participation à une société démocratique est étroite.

Dans nos sociétés rurales, subitement écrasées par l'urbanisation, l'éducation de l'enfant se faisait au «mbongi». C'est là que l'enfant recevait conseils et avis. C'était l'âme du village et c'est en ce lieu que l'enfant recevait la plus grande part de son éducation. Le jeune y apprenait des anciens, des chefs, ce qu'il devait savoir pour être un homme. Avec la disparition du mbongi, c'est tout une méthode d'éducation, un certain nombre de coutumes qui disparaissent aussi. La disparition du mbongi semble être l'une des causes les plus importantes de ces difficultés rencontrées pour éduquer les enfants. Le témoignage du père Gaston Schaub, ce prêtre spiritain arrivé au Congo en 1924, en dit assez long sur cette institution. Il déclarait, à Linzolo, en septembre 1983: «Les missionnaires constatèrent aussi que les anciens transmettaient, au mbongi, un véritable code moral où il y avait de très bonnes choses: la soumission due au respect de la personne et des choses d'autrui».

L'urbanisation, les changements sociaux, la recherche du confort, bref ce que nous pouvons résumer par la modernité ont détruit le système d'éducation traditionnelle sans la remplacer par quelque chose de viable. L'école qui aurait pu le faire est plutôt une catastrophe où malheureusement se développent des antivauteurs.

Des difficultés ordinaires du travail à la souffrance au travail

Ces difficultés ordinaires du travail commencent avec la préparation du cours. Préparer un cours, c'est réfléchir, au préalable, sur ce que l'on va faire, en répondant aux questions suivantes:

- que doivent apprendre mes élèves, que dois-je leur enseigner? La réponse à cette question se trouve dans les dispositions légales en matière de programme et de plan d'étude, mais le maître doit connaître dans le détail le contenu de ceux-ci;
- comment vais-je enseigner? Comment vais-je éveiller l'intérêt des élèves pour le savoir? Comment m'y prendre pour que

mes élèves comprennent, assimilent et conservent les connaissances ou les savoir-faire que je vais leur inculquer? Comment donner mon enseignement de telle sorte qu'il soit ordonné et efficace? La réponse à cette seconde série de questions dépend uniquement de l'enseignant. Comment s'y prendre? C'est l'une des phrases les plus angoissantes du travail invisible de l'enseignant. En effet, il faut qu'il domine la matière de son enseignement. Il doit fixer le cadre et la matière à enseigner mais aussi rassembler la documentation nécessaire. Le manuel scolaire ne doit pas devenir un oreiller de paresse. C'est un outil qui ne saurait supprimer l'effort personnel d'élaboration.

L'enseignant devra fournir les éléments de compréhension, les explications. Le manuel scolaire doit être un auxiliaire précieux du maître, un guide utile pour l'enfant. L'enseignement livresque ennuyeux et inefficace sera évité. Le maître a d'autres moyens à sa disposition. Ils sont variables avec la nature des leçons: cartes, tableaux scolaires, collections, appareils de démonstration parfois, excursions, etc. La meilleure documentation est celle que l'enseignant rassemble lui-même: notes de lecture, articles de journaux, images, les brochures, etc.

Un enseignant doit avoir l'instinct du chiffonnier: collectionner le plus possible, en se disant que tout ce qu'il rassemblera pourra servir un jour. Une telle documentation peut-être enrichie avec la collaboration

des élèves et mise à leur disposition: lors d'une leçon ou d'une autre, l'intérêt sera très grand d'aller voir si l'on possède un texte ou une image s'y rapportant.

Si l'on ne trouve rien, le désir naîtra de combler le vide constaté. Ainsi, les élèves sont entraînés à l'élaboration même de la leçon: de passifs, ils deviennent actifs. Ils acquièrent peu à peu une technique de la documentation et du classement. Ils apprennent à chercher des mots dans un dictionnaire, des textes dans un livre, à utiliser un document. Bien préparer tout ce dont il a besoin donne, au maître, aisance et sécurité. La démarche finale de la préparation ressortit à la didactique: prévoir les difficultés à surmonter, les questions qui seront posées pour se rendre compte jusqu'à quel point les

élèves suivent et comprennent la manière dont la leçon va se dérouler.

Prévoir les exercices d'application, en prévoir la densité et la longueur et aussi réfléchir sur la manière dont on opérera la correction. L'exercice doit demander un effort de réflexion et ne pas consister en une copie plus ou moins machinale.

Un dernier travail se situe en fin de journée: c'est un examen de conscience au cours duquel le maître compare ce qu'il a eu l'intention de faire avec ce qui s'est passé dans la réalité. Comment s'est passée cette journée? Une autre phase d'angoisse surtout si le maître a été chahuté pendant le cours. Après ces deux phases d'angoisse invisibles de l'enseignant, il y a une autre très pénible: le contrôle du travail des élèves. Ce contrôle est d'autant plus pénible que la classe a des effectifs pléthoriques.

Professeur Côme KINATA
ENS Brazzaville
Email: combord@yahoo.fr

LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.668.24.72 / 06.678.76.94

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
Président:
Rév. Père Miguel Angel Olaverri
Administrateur apostolique de Pointe-Noire

Directeur de Publication:
Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction
Véran Carrhol YANGA
Tel: (242) 06.668.24.72
Saisie&Montage (PAO):
Atelier

La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél. 06.889.98.99/05.528.03.94
Pointe-Noire:
Tel:05.557.78.71/06.655.8003

REPUBLIQUE DU CONGO

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES
COMITE EXECUTIF
B.P 2116 Brazzaville, 7^{ème} étage Immeuble de l'ARC, Tél: 00 242 06 604 71 77;
itiecongo@yahoo.fr

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

«Recrutement d'un Conciliateur Indépendant pour la rédaction du cinquième rapport de réconciliation ITIE CONGO»

1. Le Gouvernement de la République du Congo a prévu dans le budget de l'année 2013, un montant pour le financement des activités du Comité Exécutif de l'ITIE. Le Comité ITIE se propose d'utiliser une partie dudit montant pour financer les services de consultant ci-après : Recrutement d'un Conciliateur Indépendant pour la rédaction du cinquième rapport de réconciliation ITIE CONGO.

L'objectif de la mission est de réconcilier, au titre de l'exercice 2012, les paiements faits à l'Etat ou ses démembrés par les sociétés extractives avec les recettes issues de ces sociétés et constatées au Trésor Public. La durée de la mission est de trois (03) mois, y compris la soumission du rapport final.

2. Le Comité Exécutif de l'ITIE, invite les cabinets intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent faire parvenir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services demandés (références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans des conditions semblables, etc.). Les consultants intéressés doivent fournir

les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Les consultants intéressés peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Dans le cas d'une association, les consultants doivent indiquer clairement le Chef de file et sa nationalité.

3. Sur cette base, un cabinet d'études sera sélectionné suivant les normes internationales et en accord avec les règles de l'ITIE.

4. Les intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, aux adresses ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 15 h 00.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique aux adresses ci-dessous, au plus tard, le mercredi 20 mars 2013 à:

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES
COMITE EXECUTIF
Brazzaville, 7^{ème} étage Immeuble de l'ARC; Courriel: itiecongo@yahoo.fr

Brazzaville, le 28 Février 2013

Le Président exécutif

Florent Michel OKOKO

I.t.i.e (Initiative pour la transparence des industries extractives)

Le Congo déclaré pays conforme, lors de la session tenue à Oslo

Le Congo vient d'être déclaré pays conforme à l'I.t.i.e (Initiative pour la transparence des industries extractives), lors de la 22^{ème} réunion du Conseil d'administration de l'I.t.i.e, tenue le 27 février 2013, à Oslo, en Norvège. Pour rappel, le Congo avait été admis comme pays candidat à l'I.t.i.e, en 2008. Il dispose, de ce point de vue, d'un système fonctionnel de divulgation et de rapprochement annuels des revenus issus des industries pétrolières, minières et gazières. Voici la déclaration du ministre d'Etat Gilbert Ondongo, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration, président du comité exécutif national de l'I.t.i.e, faite à ce sujet, le 28 février 2013.

Le conseil d'administration international de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (I.t.i.e), en sa session du 27 février 2013, tenue à Oslo (Norvège), a noté, avec satisfaction, que notre pays, le Congo, remplit, désormais, toutes les exigences des règles I.t.i.e. Ainsi, le conseil d'administration international de l'I.t.i.e a accordé à la République du Congo le statut de pays conforme à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Cette reconnaissance est le fruit d'un long parcours qui peut être résumé ainsi qu'il suit:

- La République du Congo, à la demande du prési-

dent Denis Sassou Nguesso, a adhéré à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives en 2004;

- en 2008, après avoir rempli les cinq exigences des règles I.t.i.e liées à l'adhésion, le Congo a obtenu le statut de pays candidat;

- à l'issue de la publication, par le groupe multipartite, des rapports I.t.i.e de réconciliation des paiements et des recettes pétrolières des années 2004 à 2009, notre pays a été soumis à la première validation de son processus I.t.i.e par le conseil d'administration international de l'I.t.i.e, en 2010;

- le conseil d'administration international de l'I.t.i.e avait alors relevé que le Congo avait réalisé des progrès significatifs, mais n'avait, toutefois, pas rempli certaines exigences pour obtenir le statut de pays conforme;

- un plan d'action incluant la production des rapports I.t.i.e pour les années 2010 et 2011, avait été exigé au Congo, en vue de se soumettre à une nouvelle validation en décembre 2012.

Ce 27 février 2013, le Congo vient de franchir, avec succès, l'étape de validation. Il est, désormais, pays membre conforme aux exigences de l'I.t.i.e. Le ministre en charge des finances, président du comité exécutif national de l'I.t.i.e dit sa profonde reconnaissance au chef de l'Etat, pour son implication personnelle dans l'aboutissement de ce processus. Il remercie, sincèrement, tous les partenaires au développement pour leur



Gilbert Ondongo.

soutien. Il adresse aussi des vives félicitations aux membres du groupe multipartite (représentants l'Etat, les sociétés pétrolières et la société civile) pour le travail réalisé depuis l'année 2008, sans lequel ce résultat n'aurait pas été obtenu.

La transparence dans les industries extractives étant, désormais, une réalité reconnue au Congo par la communauté internationale, il nous faut consolider cet acquis par le travail méthodique et rigoureux, ainsi que par des efforts soutenus pour passer avec succès la prochaine validation, prévue en 2018.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail *Progrès

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES

CONVENTION

N° CCG 1101 01 U

PROJET D'APPUI A LA FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL PARAMEDICAL

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

1. L'Union Européenne (UE) a consenti à la République du Congo, un concours de 4.367.850€ et en a délégué sa gestion à l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer, à travers le projet d'appui à la formation continue du personnel paramédical (PARAMED), la mise à niveau des personnels paramédicaux (infirmiers diplômés d'Etat, sages-femmes et techniciens de laboratoire). La Direction générale de l'Administration et des Ressources (DGAR) de la santé assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet pour le compte du Ministère de la Santé et de la Population. A cet effet, la DGAR a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce concours pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «Recrutement d'une assistance technique pour la formation continue des personnels paramédicaux en République du Congo».

2. Les services de l'assistance technique comprennent, notamment:

(i) Le renforcement de capacités des institutions publiques parties prenantes:

- appui technique à la DGAR de la santé dans la coordination des différents acteurs investis dans la formation continue des personnels de santé;

- appui technique à la Faculté des Sciences de la Santé et au Laboratoire National de Santé Publique dans la conception et l'évaluation des personnels formés;

- appui technique et renforcement de capacités des Directions Départementales de la Santé chargées du suivi des formations sanitaires.

(ii) La mise en œuvre du programme de formation continue:

- Identifier et valider les besoins en formation;

- Identifier les besoins en équipement pédagogique et de démonstration au regard des équipements existants;

- Elaborer un programme complet de formation continue pour chaque catégorie de personnel bénéficiaire;

- Former les formateurs et les encadreurs à l'exécution des modules théoriques et pratiques;

- Réaliser le programme de formation continue.

(iii) Appui à la mise en œuvre des supervisions:

Le Bureau d'études sélectionné accomplira lesdits services sur une période estimée à 3 ans, s'étalant du 1er juin 2013 au 30 mai 2016.

3. La DGAR de la santé invite les Bureaux d'Etudes à manifester leur intérêt à fournir les services précités.

Les Bureaux d'Etudes intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, CV et expériences du personnel).

4. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs

compétences respectives.

Une association avec un centre spécialisé dans la formation médicale est vivement souhaitée.

5. Le Bureau d'Etudes devra remplir au moins les critères techniques suivants:

- Expérience générale dans la mise en place des formations initiales et continues;

- Expérience spécifique dans le secteur de la formation en sciences de la santé;

- Qualifications et compétences du responsable du Bureau d'Etude et de ses collaborateurs; chiffre d'affaires équivalent à au moins trois fois le coût de la prestation; au moins trois expériences de gestion et de mise en œuvre de projets de développement dans le secteur de la santé Africaine sub-saharienne.

6. La DGAR de la santé dressera une liste restreinte d'environ six candidats présélectionnés, sur la base des candidatures reçues.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées le 22 mars 2013, au plus tard à 16 heures, et porter clairement la mention: «Recrutement d'une assistance technique pour la formation continue des personnels paramédicaux en République du Congo», à l'adresse ci-dessous: Ministère de la Santé et de la Population
Direction générale de l'administration et des ressources (DGAR)

A l'attention du Directeur général de l'administration et des ressources

Fait à Brazzaville, le 25 Février 2013

Le Directeur Général de l'Administration
et des Ressources p.i

Florent BALANDAMIO

Administrateur en Chef des SAF Hors classe



Ministère de la culture et des arts

Une activité intense, à l'orée du Fespam

La 9^{ème} édition du Fespam (Festival panafricain de musique) aura lieu en juillet prochain, à Brazzaville. Sur le thème: «Les musiques africaines, vecteur d'authenticité et facteur d'émergence». A mesure qu'approche cet événement, on assiste à un véritable ballet diplomatique au Ministère de la culture et des arts. C'est ainsi que, jeudi 14 février 2013, le patron de ce département, Jean-Claude Gakosso, a reçu, tour à tour, en audience, l'ambassadeur de France au Congo, Jean-François Valette, et celui du Gabon, Barthélemy Ongayi.

Au terme de l'audience, Jean-François Valette a révélé la quintessence de son entretien avec Jean-Claude Gakosso. «Nous avons parlé d'un certain nombre d'échéances, avec l'insistance du ministre, qui sont celles du Congo, notamment le prochain Fespam. L'échéance pour laquelle, il compte beaucoup sur la venue d'un certain nombre de personnalités françaises. Nous sommes, donc, de notre côté, engagés à faire de sorte que ça soit un succès. Nous avons, également, parlé de l'événement qui nous occupe, aujourd'hui, c'est-à-dire le festival Etonnants voyageurs (ndlr: il s'est déroulé du 13 au 17 février 2013), qui met un peu Brazzaville au centre d'une grande page culturelle internationale qui est, à l'heure actuelle, à la une des médias. C'est une excellente chose. Nous avons également parlé, de manière plus générale, des

objectifs, au fond, qui pourraient être ceux de notre coopération et, en particulier, s'agissant du patrimoine, à Brazzaville, du patrimoine, notamment architectural. Donc, de faire en sorte



Jean-François Valette.

te qu'il y ait un lien entre ce patrimoine et le tourisme. Il y a une capacité à travers



Barthélemy Ongayi et Jean-Claude Gakosso.

conservé, mis en valeur, de faire venir un grand de flux touristique et, là, on tombe dans un domaine très économique et plus seulement culturel, qui est celui de la volonté du président de la République de diversifier les ressources du pays, le tourisme étant l'une d'entrée» «En un mot, nous avons parlé du Fespam, qui va avoir lieu en juillet, puisque l'édition de l'année dernière n'a pas eu lieu; de la culture et du Cïciba. La coopération culturelle a constitué, aussi, le fond de notre entretien», a, pour sa part, déclaré Barthélemy Ongayi.

Pascal NGALIBO-YALA

l'existence très riche du patrimoine de Brazzaville, pourvu qu'i soit entretenu,

Musique

Trésor Essamy rebondit avec «La découverte du troisième millénaire»

«La découverte du troisième millénaire», tel est le titre du maxi single que vient de mettre sur le marché l'artiste musicien congolais Trésor Essamy «Feu d'artifice». Après «Force royale», une œuvre parue en 2003. Le chanteur a présenté son bébé discographique, au cours d'une conférence de presse, jeudi 14 février 2013, à l'hôtel «Le Paternel», à Brazzaville.

Une production signée Anguiélé Production, «La découverte du troisième millénaire» comprend cinq titres: Découverte (la chanson générique), Euphrasie, Troisième foyer, Le thermomètre de l'amour, et Trahison, tous des rumbas, comme on les aime bien, notamment sur les deux rives du fleuve Congo. Le maxi single «La découverte du troisième millénaire» a été enregistré au studio D.M. Records, dans la ville-capitale congolaise. Le mixage et le mastering ont été réalisés à Paris, la capitale de la France. Disponible en CD et DVD, la deuxième œuvre discographique de Trésor Essamy



L'affiche de l'album de Trésor Essamy

a bénéficié du savoir-faire des guest stars comme Walo (chanteur évoluant aux côtés de Doudou Copa), Sexy Beau gars (de Patrouille des Stars), de l'animateur Arafat 2500 volts (ancien de l'orchestre Extra Musica), du guitariste solo Bondomania (ancien d'Universal Zangul et Génération Universal, qui a créé son propre ensemble musical), du guitariste accompagnateur Feeling, de Patrouille des Stars. «Je demande vivement à tous ceux qui aiment la bonne musique d'écouter «La découverte du troisième millénaire», une œuvre qui regorge de très belles chansons. En tout cas, ils ne seront pas du tout déçus, d'autant plus que j'y ai, vraiment, mis tout mon cœur». Tel est l'appel lancé par Trésor Essamy aux mélomanes de la bonne musique.

Vivement, que le maxi single «La découverte du troisième millénaire» puisse récolter un grand succès! C'est, en tout cas, tout le mal qu'on peut souhaiter à Trésor Essamy, après le flop de son coup d'essai «Force royal».

Véran Carrhol YANGA

Musique

Des cracks qui feront craquer les mélomanes

«On va craquer», c'est le titre de l'album que l'orchestre «Les Cracks de Just Info» d'Ewo, dans le département de la Cuvette-Ouest, au nord-ouest du Congo, mettra sur le marché, le 8 mars prochain. L'annonce de cette sortie a été faite à l'occasion d'un point de presse animé, le 22 février dernier, à Pointe-Noire, par Asie Dominique de Marseille, célèbre journaliste congolais remplissant la fonction de directeur technique au sein des «Cracks de Just Info», un orchestre créé par Pierre Clarisse Asie, une femme d'affaires congolaise et épouse d'Asie Dominique de Marseille.

On va craquer» est un album de neuf titres, entre autres: «Histoire vraie», «Il était temps», «Chemin d'Avenir» et «On va craquer». Des titres à travers lesquels le mélomane découvre une diversité de thèmes, dont l'amour, la politique et les faits de société. La plupart des morceaux sont chantés en lingala et dans plusieurs styles, dont la rumba, le coupé décalé, le zouk ou le «ndombolo».

Selon Asie Dominique de Marseille, cette œuvre, produite par les éditions «Le Prisque» de Paris, a été préparée en deux mois seulement, alors que même les traditionnelles grandes stars consacrent, souvent, mille et une nuit pour accoucher d'un produit. Elle est le résultat d'un travail de titan abattu par 21 musiciens, venus de trois pays d'Afrique centrale: sept de la RDC, huit du Congo-Brazzaville et six du Gabon. La plupart de ces artistes musiciens étaient, auparavant, des enfants de la rue, communément appelés «phaseurs». Sans toit, ni parents, ils erraient dans les rues de Brazzaville ou de Kinshasa, et étaient plongés dans le désespoir, alors qu'ils étaient dotés d'indubitables talents musicaux qui n'attendaient qu'à être valorisés. Ce, jusqu'au jour où Pierre Clarisse Asie les recrute. Et choisit

d'organiser leur insertion socio-économique, en exploitant les prédispositions artistiques qui sommeillaient en chacun d'eux. Aujourd'hui, ces jeunes sont méconnaissables. Tant ils vivent à Ewo, dans des conditions tout à fait confortables. Vivant, hier, dans la hantise alimentaire, ces anciens «phaseurs» prennent, actuellement,



Asie Dominique De Marseille.

plus de trois repas par jour. Comme des «fils à papa», ils

sont bien logés. À travers les trois clips, on voit des jeunes dont le look tranche, significativement, avec ceux des enfants de la rue. Les indicateurs sont, donc, au vert pour ces enfants qui avaient, au départ, du mal à montrer au monde ce dont ils sont capables, en raison de leur situation économique et sociale. Et que dire de la qualité de leur travail? Difficile d'apprécier, sans avoir écouté les chansons. Mieux vaudrait, pour un bon mélomane, d'acheter le CD ou le DVD, pour avoir une idée de ce que valent, réellement, des jeunes, comme Kadogo et Cédric. Rendez-vous donc le 8 mars prochain, lors de la mise de l'album sur le marché.

John NDINGA-NGOMA

9^{ème} édition du festival U' Sangu Ndji-Ndji

Le compte à rebours a déjà commencé

L'espace culturel Yaro, en partenariat avec l'Institut français du Congo, à Pointe-Noire, a organisé, jeudi 21 février 2013, la cérémonie de lancement officielle de la 9^{ème} édition du festival international U' Nsangu Ndji-Ndji. C'était en présence de Marcel Poati, conseiller socioculturel du maire de la ville de Pointe-Noire, des artistes, des groupes invités et plusieurs spectateurs. Cette cérémonie a été agrémentée par l'artiste Brice Mizingou

et Le Quartet A l'Ouest, un groupe venu de France. Loin de faire un discours, Pierre Claver Mabiala, directeur artistique dudit festival, prenant la parole pour la circonstance, a présenté à l'assistance la programmation de l'édition 2013. «Le festival international U'Sangu Ndji-Ndji revient cette année, du 5 au 9 juin 2013, pour une neuvième édition, sous le thème: «Pointe-Noire, musique et éducation artistique». Cet événement majeur de la vie cul-

turelle Ponténégrine vise la défense et la mise en valeur des diversités culturelles, à travers les spectacles vivants. Il mettra l'accent, cette année, sur l'implication des jeunes des quartiers, afin qu'ils deviennent, eux-mêmes, acteurs du festival. Dans la programmation, Pierre Claver Mabiala a informé qu'il est prévu des artistes comme: Annie Flore Batchiellelys, du Gabon; Huguembo, de la RDC (République démocratique du



Un groupe à la cérémonie de lancement officiel du festival.

groupe qui viendra de France. Ces artistes se produiront dans quatre sites de la culture de la ville océane. Outre les spectacles, il y aura des ateliers artis-

ment de cette fête, à Pointe-Noire.

Equateur Denis NGUIMBI

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo	Autres pays d'Afrique
6 mois	96 Euros
Retrait sur place: 15.600	192 Euros
Expédié: 23.400	
1 an	Europe
Retrait sur place: 31.200	96 Euros
Expédié: 46.800	192 Euros
France, Afrique Francophone	Amérique-Asie
91 Euros	100 Euros
182 Euros	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr



Radio Magnificat 93.7 FM, votre Radio, à votre service !

- Pour vos:
- Communiqués nécrologiques
 - Communiqués divers – Annonces
 - Messes en direct
 - Reportages radio et vidéo (messe, mariage et autres événements)
 - Publi-reportages (faire connaître vos activités, écoles, entreprises, etc.)
 - Production des documentaires vidéo
 - Production et montage des clips vidéo pour vos chants
 - Production et montage des spots publicitaires audio et vidéo
 - Diffusion de spots publicitaires, etc.
- Tout est fait avec amour !
La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s')aiment ! 93.7 FM

Nos Contacts: Tel: 531 12 60 – 543 12 30 – 952 17 68
E-mail: radio.magnificat@yahoo.fr

Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine

SIYAHM OPTIC

Pour tout achat de vos verres et montures aux meilleurs prix

Contact:

La Semaine Africaine Brazzaville
Tél.: +242 05 500 77 77 / 06 610 77 77
Email: agngouma@yahoo.fr

Eric-Pressing

PRESSING DE LUXE

Situé au coeur économique de: * Brazzaville
rond-point Mougali * Pointe-Noire centre ville,

ERIC-PRESSING

ERIC

- * E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec
- * R = Remplissant toutes les conditions de lavage
- * I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait
- * C = Compétence qui fait la différence

PRESSING

- * P = Professionnel confirmé
- * R = Reste fidèle au bon service
- * E = Entretien de qualité inégalable
- * S = Service non stop
- * S = Sollicite par les clients exigeants
- * I = Incomparable, toute la ville en parle
- * N = Nommé ERIC-PRESSING
- * G = Garantit la longévité de nos vêtements

Faites confiance à notre pressing de luxe



Alter + Join!



sure we can



Export et Import Express
(plis, colis, pièces détachées...)

Service Commercial

Brazzaville: 1 Av. Foch (face à la Mairie), Tél: (+242) 05 550 10 73 / 05 550 10 87
Pointe-Noire: Rond Kassai (face au CCF), Tél: (+242) 05 550 10 75 / 05 301 02 38

www.gxinternational.net

www.tnt.com

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
368, Avenue Général De Gaulle,
Immeuble Ex-Rodriguez (Eric Pressing), 1er étage, centre-ville
B.P: 1431 - Tél.: 22 294.13.34/01 018.12.55/05 736.64.64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«GLOBAL MW SERVICES CONGO»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de F. CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: Quartier Ngoyo

RCCM/CG/PNR/12 B 581/Pointe-Noire - République du Congo

Aux termes d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 28 décembre 2012, enregistré à Pointe-Noire, le 4 Janvier 2013, folio 003/1, n°155, il a été créé une Société commerciale ayant les traits suivants:

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);
OBJET: Prestation de services; - Négoce; - Recyclage industriel et informatique; - Import-export;

Et, généralement, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'activité principale ci-dessus;

DENOMINATION: «GLOBAL MW SERVICES CONGO» SARLU;

SIÈGE SOCIAL: Pointe-Noire, quartier Ngoyo, République du Congo;

DURÉE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M;

GERANCE: Monsieur Gaëtan WAMBO est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

FORMALITE LEGALE: Dépôt au Greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 9 janvier 2013, sous le n° 12 DA 1216.

Fait à Pointe-Noire, le 28 février 2013.

Pour avis

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire

Etude de Maître Jean Bertin SELA, Notaire,
titulaire d'un office notarial, sis 101, rue Lamothe
Immeuble NKOUNKOU Fils, 1er étage, Plateau centre-ville,
B.P: 13665, Tél:(00242) 06.666.91.71/05.566.91.71, Brazzaville

ANNONCE LEGALE

SOCIETE NASS-SERVICES

Société à responsabilité limitée pluripersonnelle
Au capital de deux millions (2.000.000) de F. CFA
Siège social sis à Brazzaville
33, rue Zandés, Poto-Poto II/République du Congo

Suivant acte authentique, en date à Brazzaville du cinq février deux mil treize, reçu par Maître Jean Bertin SELA, Notaire, dûment enregistré à Baongo, le quinze février deux mil treize, sous le folio 031/11, n°361, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à responsabilité limitée pluripersonnelle;

Objet: La société a pour objet, au Congo et à l'étranger:

- La restauration collective;

Dénomination: La dénomination sociale de la Société est «NASS-SERVICES», en sigle «N.S» SARL-P;

Siège social: Sis à Brazzaville, 33, rue Zandés, Poto-Poto II;

Capital social: Deux millions (2.000.000) de F. CFA, divisés en deux cents (200) parts de dix mille (10.000) F. CFA chacune, numérotées de 1 à 200, entièrement libérées et toutes attribuées entre les associés;

Gérance: Madame PARAISO Nassiratou Rose a été nommée Gérante, et Madame NUNEZ Evelyne Joëlle, cogérante de la Société «NASS-SERVICES», en sigle «N.S» SARL-P;

Registre de commerce: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, le dix-neuf février deux mil treize, sous le n° 13 DA 212, et le RCCM, sous le n° 13 B 4085.

Pour avis

Maître Jean Bertin SELA

Etude de Maître Jean Bertin SELA, Notaire,
titulaire d'un office notarial, sis 101, rue Lamothe
Immeuble NKOUNKOU Fils, 1er étage, Plateau centre-ville,
B.P: 13665, Tél:(00242) 06.666.91.71/05.566.91.71, Brazzaville

ANNONCE LEGALE

SOCIETE XAMOR-SERVICES

En sigle XR-S

Société à responsabilité limitée pluripersonnelle
Au capital de F. CFA un million (1.000.000)/Siège social sis
à Brazzaville, Gare Routière, Bloc Christella/Marché Total
Baongo, Arrondissement II/REPUBLIQUE DU CONGO

Suivant acte authentique, en date à Brazzaville du huit février deux mil douze, reçu par Maître Jean Bertin SELA, Notaire, dûment enregistré à Baongo, le quinze février deux mil treize, sous le folio 031/9 n°359, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à responsabilité limitée Pluripersonnelle;

Objet: La société a pour objet, au Congo et à l'étranger:

- Import-export; - Librairie-Papeterie-Presses-Bureautique; - Matériels Informatiques; - Dessin, Force motrice; - Transports;

Dénomination: La dénomination sociale de la Société est «XAMOR-SERVICES», en sigle «XR-S» SARL-P;

Siège social: Sis à Brazzaville, Gare Routière, Bloc Christella, Marché Total, Baongo, Arrondissement II, centre-ville;

Capital social: Un million (1.000.000) de F. CFA, divisés en cent (100) parts de dix mille (10.000) F. CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et toutes attribuées entre les associés;

Gérance: Monsieur KINKOUETA Maximin a été nommé Gérant et Monsieur BONAZEBI Guy Roger, Cogérant Statutaire de la Société «XAMOR-SERVICES», en sigle XR-S., SARL-P;

Registre de Commerce: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt février deux mil treize, sous le n° 13 DA 222, et le RCCM, sous le n° 13 B 4093.

Pour avis

Maître Jean Bertin SELA

BUROTOP IRIS www.burotop.com



Imprimante laser N/B Ricoh SP3000dn
125.000 HT

- *Vitesse :28 ppm
- *Magasin de 250 feuilles extensible à 500 feuilles
- *Réseau
- *Recto-verso

BRAZZAVILLE:
4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60



Copieur N/B A3 Ricoh MP1600L
795.000 HT

- *Fonctions : Copieur, Scanner, imprimante
- *Vitesse : 16 ppm
- *Magasin de 250 feuilles et bypass de 100 feuilles
- *Platen cover

*Le toner à 35.000 F pour 9000 copies !!!

POINTE-NOIRE:
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai / Tel: 04 453 53 53



Fonds des Nations Unies pour la Population
Représentation en République du Congo

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Vacance de poste	N° FPA/COG 13-02/01
Date limite de dépôt des dossiers:	15 Mars 2013, à 16 h00
Titre du poste:	Chargé (e) de programme, VIH/SIDA, Jeunesse et Affaires Humanitaires
Grade et type de contrat:	SSA de Niveau III
Durée:	6 mois initial, avec possibilité d'extension
Lieu d'affectation:	Brazzaville
Organisation:	UNFPA Congo

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) appuie les efforts de la République du Congo en matière de population et développement, santé de la reproduction, VIH/SIDA et genre, depuis 1971. Le Congo et l'UNFPA mettent en œuvre leur 4^{ème} Programme de coopération 2009-2013 dont l'un des objectifs est de contribuer, de façon significative, à la réduction de la mortalité maternelle et du taux de séroprévalence et à l'amélioration du statut de la femme. Pour assurer la mise en œuvre et la promotion des interventions du Fonds des Nations Unies pour la population au Congo, l'UNFPA recrute un(e) Chargé de Programme pour sa Représentation de Brazzaville. Le poste est à pourvoir immédiatement, pour une durée initiale de 6 mois.

- Contribuer au développement des cadres institutionnels stratégiques concernant le VIH/SIDA, la Santé de la Reproduction et les jeunes.

3) - Affaires humanitaires:

- Coordonner les activités humanitaires de l'UNFPA et conseiller le Représentant, en coordination avec les chargés de programme, le service des opérations et le personnel de terrain;
- Préparer les propositions de mobilisation des ressources pour la réponse humanitaire et préparer les rapports;
- Coordonner la réponse humanitaire de l'UNFPA à la demande du Représentant et préparer des notes stratégiques pour le Représentant;
- Fournir un appui et un conseil pour la coordination des affaires humanitaires, y compris contribuer à la mobilisation des ressources et préparer les rapports des activités;
- Travailler en collaboration avec ses collègues à l'intérieur et à l'extérieur de l'UNFPA, pour permettre l'accomplissement des buts communs et des objectifs partagés;
- Contribuer aux réunions humanitaires-inter agences et rendre compte au Représentant;
- Appuyer les opérations humanitaires de l'UNFPA sur le terrain, en collaboration avec les partenaires;
- Effectuer toute autre tâche qui lui sera confiée par le Représentant.

II- Qualifications requises:

Le (la) Chargé(e) de programme VIH/SIDA jeunesse et affaires humanitaires recherchera activement les opportunités de se former à travers des canaux formels et informels. Son profil devra répondre aux critères ci-après:

- Etre titulaire au moins d'un Master en médecine, santé publique, en Population, en Démographie et/ou tout autre domaine des sciences sociales y relatif;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle, de préférence dans la gestion des programmes/projets des IST/VIH/SIDA, Jeunesse et affaires humanitaires dans le secteur public ou privé;
- Être de nationalité congolaise (RoC);
- Bonne connaissance du mandat et de la politique de l'UNFPA;
- Avoir une bonne connaissance du contexte socioculturel national;
- Disposer d'une compétence dans les applications courantes de logiciel de bureau;
- Etre capable de travailler dans un environnement difficile;
- Avoir une capacité pragmatique à gérer, innover et former;
- Avoir une maîtrise du Français oral et écrit, et une bonne connaissance de l'Anglais;
- Faire preuve d'une bonne moralité;
- Intégrité, engagement et aptitude à travailler en harmonie avec des personnes d'origines et de cultures diverses;
- Bonne capacité de réflexion analytique, stratégique et une capacité de gestion axée sur les résultats.
- Esprit de synthèse et d'analyse;

III - Dossier de candidature:

Composition:

- * Demande non manuscrite spécifiant trois (03) personnes de références;
- * Curriculum vitae daté de moins d'un (1) mois et/ou formulaire P11 dûment rempli (envoi sur simple demande par ou retrait au Siège de l'UNFPA Congo);
- * Copies de diplômes, certificats, attestation des services rendus, etc. (Ne pas joindre les originaux).

- Lieu du dépôt: Bureau de l'UNFPA, rue Crampel (en face de la BDEAC). Vos dossiers seront adressés à l'UNFPA, sous le pli fermé, à l'attention de:

Monsieur le Représentant Résident de l'UNFPA au Congo
Candidature n° N° FPA/COG13-02/01 «Chargé de Programme VIH et SRAJ»
Bureau de l'UNFPA, rue Crampel (en face de la BDEAC); B.P: 19012
Brazzaville - République du Congo (Téléphone: +242 05 521 67 00)

N.B. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00.
Les Candidatures féminines sont vivement encouragées.

Brazzaville, le 27 Février 2013

David LAWSON
Représentant Résident de l'UNFPA au Congo &
Directeur, Représentant de l'UNFPA au Gabon

L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population, est une agence de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances de chacun, femme, homme et enfant.

L'UNFPA offre son appui aux pays pour utiliser les données démographiques dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que chaque grossesse soit désirée, que chaque accouchement soit sans danger, que chacun soit protégé du VIH/SIDA et que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect.

I - Description des tâches:

Sous la supervision directe du Coordonnateur des Programmes de l'UNFPA au Congo, le (la) chargé(e) de programme VIH/SIDA, Jeunes et Affaires humanitaires et devra contribuer efficacement à la gestion des activités du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), en matière de VIH/SIDA, et d'autres Infections Sexuellement transmissibles, des activités liées à la Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes, à l'appui et la promotion des jeunes. II/ Elle assure un appui au Représentant pour la coordination des affaires humanitaires. Tout en faisant preuve d'un engagement personnel vis-à-vis du mandat de l'UNFPA et de sa vision organisationnelle, il (elle) aura pour tâches, de:

1) - Prévention du VIH/SIDA:

- Guider et faciliter la réalisation des programmes de l'UNFPA en matière des IST/VIH/SIDA, Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes, promotion de la jeunesse;
- Guider et s'assurer de l'application adéquate des systèmes des procédures;
- Analyser et communiquer les tendances de la pandémie, les défis et les priorités, en se focalisant sur les jeunes et les groupes vulnérables;
- Appuyer le renforcement des capacités techniques locales et mobiliser les potentialités locales, les institutions internationales et les partenaires de la société civile à augmenter les efforts de prévention du VIH;
- Appuyer le développement des politiques de l'UNFPA et des plans stratégiques dans le domaine du VIH/SIDA;
- Collaborer avec les compétences locales pour promouvoir une approche intégrée VIH/SIDA, Santé reproductive et sécurisation des produits de Santé de la Reproduction, y compris les préservatifs;
- Appuyer et renforcer la collaboration inter-agences sur le VIH/SIDA et la Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes, et la sécurisation des produits de Santé de la Reproduction avec les autres partenaires;
- Fournir un appui technique dans la mise en œuvre des interventions de l'UNFPA dans le domaine du VIH/SIDA auprès du gouvernement;
- Faciliter le travail des consultants, des Conseillers et des experts;
- Participer au plaidoyer et aux efforts de mobilisation des ressources de la Représentation, en préparant la documentation adéquate;
- Etablir, maintenir et utiliser un large réseau des contacts pour suivre le progrès des développements et partager l'information;
- Produire et diffuser activement de nouvelles connaissances en matière de prévention du VIH/SIDA;

2)- Jeunesse:

- Soutenir et conseiller la partie nationale sur le développement des droits de la santé reproductive de la jeunesse;
- Appuyer le comité national de la jeunesse et le Ministère de la jeunesse dans la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse;
- Appuyer la mise en œuvre des politiques et stratégies de l'UNFPA en faveur de la jeunesse;
- Contribuer aux activités de promotion de la jeunesse et assurer la liaison avec les associations et réseaux des jeunes;
- Promouvoir la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse;

Football / Coupes africaines des clubs

Diabes-Noirs et Léopards en seizièmes de finale

Une fois n'est pas coutume. Depuis qu'ils forment, ces derniers temps, le duo congolais en coupes africaines des clubs, Diabes-Noirs, en Coupe de la Confédération, et l'A.C Léopards de Dolisie, en Ligue des champions, sont, ensemble, cette année, en seizièmes de finale. Aux dépens, respectivement, des Ghanéens de New Edubiase United F.C et des Gabonais du C.F Mounana. Ce doublé a mis le baume sur le cœur des férus congolais de football. Et ce n'est pas rien, en ces temps où, l'opinion sportive, désemparée par les éliminations précoces de Diabes-Noirs, notamment, vacille. Grâce à cette double qualification, l'on est, donc, assuré d'autres rencontres à Brazzaville et à Dolisie. En attendant, place à la rencontre de Massamba-Débat.

Diabes-Noirs-New Edubiase: 1-0 (puis 5 tirs au but à 4)

La réputation du football ghanéen au Congo a précédé New Edubiase, samedi 2 mars 2013, au Stade Massamba-Débat. Une réputation renforcée par sa victoire à domicile (1-0). Ni cette courte victoire, ni le désen-



Losseni Komara tente de mettre en déroute son garde du corps.

gagement d'une partie du public n'ont constitué un quelconque handicap pour les Diabes-Noirs, condamnés, malgré tout, à se frayer le chemin dans cette sorte de jungle inextricable de difficulté. En se surpassant, ils ont atteint les seizièmes de finale.

Après trois éliminations précoces successives au tour préliminaire, l'histoire ne s'est donc pas répétée, pour Diabes-Noirs. Bien au contraire, ils ont fait voler en éclats ce mythe. Dénouement heureux



Diabes-Noirs. Accroupi: Ndombassi Ntela. Debout, de g. à droite: Dorian Mayaniith, Losseni Komara "Sap Sap", Emery Nimuboma, Lorry Nkolo, Fiston Abdoul Razak, Mabika-Bikouta, Junior Epako, Romaric Etou, Diafouka et Djimbi "Makaay".

d'un long suspense qui s'est prolongé jusqu'aux tirs au but, puisqu'il fallait y recourir. Une séance plutôt favorable à l'équipe congolaise.

Mais, l'énergie était à son comble dans les gradins, où des yeux ont semblé sortir de leurs orbites, tellement les Diabes-Noirs étaient beaucoup hésitants, tergiversaient et semblaient empruntés et timorés. Une heure et demi vécue dans cette ambiance, d'aucuns en sont venus à désespérer. Ils ont fulminé. Ils ont débordé de colère et traité les



Poignée de mains et échange de fanions entre les deux capitaines. A droite: Djimbi "Makaay" (Diabes-Noirs).

cueillir le ballon.

On remet ça. Des milliers de paires de fesses, dans les gradins, piaffent d'impatience. L'avenir des Diabes-Noirs semble aussi bien se jouer sur le terrain et sur les gradins, où une chorale a réveillé dormeurs et incrédules. Une opportunité est là. Le portier ghanéen, piqué par on ne sait quelle mouche, tente, alors, une sortie très hasardeuse. Djimbi "Makaay" a observé. Dans un cafouillage, il obtient, du pied, le but libérateur: 1-0.

Le public peut pavoiser. Il est, définitivement, sorti du doute. Mais, les tirs au but redoutés sont inévitables, la partie s'étant terminée sur cet unique but, comme à l'aller. Dieu merci, ils ont ouvert la voie royale de la qualification aux Diabes-Noirs, en transformant cinq, contre quatre aux Ghanéens, balayant ainsi les derniers vestiges.

Oubliant ses sautes d'humeur, le public pouvait, maintenant, tout pardonner. Tout pardonner? Ce

n'est pas tout à fait rendre service à son équipe, en regardant seulement le marquoir, même si l'on était là pour ça. Nous y reviendrons, peut-être.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Diabes-Noirs bat New Edubiase United F.C (1-0/ puis 5 tirs au but à 4). Arbitre: Martins De Carvalho (Angola). Commissaire CAF: Aboubacar Alim Konaté (Cameroun). But: Djimbi "Makaay".

Diabes-Noirs: Dombassi Ntela; Emery Nimuboma, Junior Epako, Dorian Mayaniith, Romaric Etou; Guelord Diafouka (puis Inasawa Mfumu, 67*), Chamery Mabika-Bikouta (puis Hasser Mputu-Dia-Tsaba, 46*), Landry Djimbi "Makaay"; Fiston Abdoul Razak (puis Arcy Mouanga, 59*), Losseni Komara, Lorry Nkolo. Entr.: Clément Massamba.

New Edubiase United F.C: Eric Nii Baah; Mensah, Malik Tahuru, Abdoul Rahmas, Abéku (cap); Yahata Iddrisu, Alhassan Nuhu, Bernard Danso (puis Abdul Adam Basit, 66e); Stephen Manu (puis Saku Quace, 60e), Namir Lamin, Fusedni Nuhu.

est de savoir que les Fauves du Niari sont rentrés la qualification en poche. Ils ont, certes, perdu le match retour, mais le but inscrit par C.F Mounana a été insuffisant pour faire pencher la balance en leur défaveur. C'est à Dolisie que l'A.C Léopards a confectionné sa qualification, en l'emportant par 2-0.

Il ne faudra, peut-être, pas dramatiser. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. En sport, tout peut arriver. Aussi, devons-nous faire montre, malgré tout, de beaucoup de sang-froid...

G. M

Basket-ball à Brazzaville

Des matchs ont été disputés, le week-end dernier, au Centre sportif et universitaire de Makékélé, pour le compte de la quatrième journée du championnat départemental de Brazzaville. Les favoris ont, tous, gagné. Samedi 2 mars 2013, en seniors hommes, Patronage Sainte-Anne a pris le dessus sur R.C.O (85-47) et Angés-Noirs B.C s'est débarrassé d'Etoile du Congo (60-48).



C'était entre CARA et Diabes-Noirs.

Dimanche 3 mars, dans l'après-midi, alors que les filles de Diabes-Noirs venaient de remporter une courte victoire sur leurs seules rivales d'Inter Club (51-50), la troisième en quatre confrontations, CARA a courbé l'échine devant Diabes-Noirs (44-57), en seniors hommes. Il en est de même des seniors hommes d'Avenir du Rail dont la défaite face à l'Inter Club (49-69) n'est pas surprenante.

Autres résultats:

Juniors hommes: Diabes-Noirs-R.C.O (66-79) et A.C.M-Inter Club (49-60).

Finale Coupe Denis Sassou Nguesso pour la paix

A Mouyondzi, la première édition!

Lancée le 5 février dernier, la première édition de la coupe Denis Sassou Nguesso, pour la paix dans le département de la Bouenza, a vécu. Avec la finale disputée, dimanche 24 février 2013, au Stade de l'école primaire de Madingou gare, entre la formation de Mouyondzi et celle de Madingou. Cette finale s'est déroulée en présence de Rigobert Maboundou, ministre de l'agriculture et de l'élevage, qui avait à ses côtés Célestin Tombe-Kende et André Ovu, respectivement préfet de la Bouenza et de la Lékoumou, l'honorable Placide Moudoudou, député de Madingou, Jean Sibali, président du conseil départemental de la Bouenza, et d'autres personnalités politiques, administratives, militaires et civiles.

En lever de rideau, le public, venu de partout, a assisté au match de classement qui a opposé Nkayi à Mfouati. Véritable promenade de santé pour l'équipe de Nkayi, car elle a pulvérisé son adversaire sur le score sans appel de 5-0.



Le ministre Maboundou remettant le trophée au capitaine de la formation de Mouyondzi.

Les buts portent les empreintes de Mboko Kévin (2^e et 65^e), Ken Makouangou (22^e et 34^e), Ridel Nkaya (52^e).

La finale tant attendue a mis face à face les deux meilleures équipes du tournoi: Madingou et Mouyondzi. Dans une folle ambiance, avec l'animation des groupes folkloriques Dondo, Sundi et Téké. Malgré le temps pluvieux. Quoique l'équipe de Madingou ait étalé un football digne de l'A.S Bantou de Brazzaville et l'A.S Suco de Nkayi, de l'époque, la formation de Mouyondzi n'a pas baissé les bras. Dame pluie s'en est mêlée, ensuite. Malgré tout, le public est resté accroché, sans se déplacer.

Contre toute attente, Mouyondzi a ouvert la marque, à la 23^{ème} minute, sur coup franc magistralement exécuté par Eric Mabilia, trompant, du coup, Mbedi Mbougou, le portier de Madingou. Comme un lion blessé, les jeunes de Madingou ont redoublé d'effort, mais sans succès. Score à la pause: 1-0.

La pluie ayant baissé d'intensité, la deuxième partie pouvait démarrer. Que de chutes sur l'aire de jeu! Profitant de l'état glissant de la pelouse, Mabilia Nzaou a aggravé la marque, à la 47^{ème} minute de jeu. Madingou, bien que poussé par un public voué à sa cause, n'arrivait pas à marquer. Score final: 2-0!

Ainsi, Mouyondzi a remporté la première édition de la coupe Denis Sassou Nguesso pour la paix dans le département de la Bouenza. Très heureux, Eric Mabilia, capitaine de Mouyondzi, s'est exprimé en ces termes: «C'est depuis notre premier match, contre Kingoué (0-0), que j'ai senti que nous allons remporter cette coupe. Aujourd'hui, c'est, désormais, chose faite. Nous avons gagné. Merci au préfet Célestin Tombe Kende qui y a pensé. Ce tournoi a permis de nous faire connaître. C'est la première fois, qu'on a organisé un tournoi de ce genre, qui a regroupé tous les jeunes du département».

Equateur Denis NGUIMBI (Envoyé spécial)

A propos de C.F Mounana-A.C Léopards

L'unité africaine torturée à Libreville!

L'unité africaine. On est pour ou contre. Personnellement, je crois en cette unité par le truchement du sport. Des nostalgiques, sans doute une infime minorité, en sont revenus, hélas, à des comportements irréflectifs, selon les reporters sportifs congolais, à Libreville, où l'A.C Léopards de Dolisie a joué et obtenu sa qualification, face aux Gabonais du C.F

Mounana, quoique battu (0-1). Là-bas, des gens ont opté pour un retour à l'époque où les rencontres de football dégénéraient en véritables expéditions guerrières. Les visiteurs, renvoyés par une pluie de cailloux et de projectiles divers, en faisaient les frais. Des vieilles gloires de ces époques en sont revenues à ces pratiques, en conditionnant notre génération pour de

nouvelles expéditions punitives. On appelle cela retour aux sources.

Bref, dimanche 3 mars 2013, l'accueil fait à la délégation congolaise de l'A.C Léopards de Dolisie, notamment les journalistes qui l'accompagnaient, n'était pas sans rappeler l'époque précitée. Certains d'entre eux nous ont dit ce qui s'y est passé. Mais, notre satisfaction